

HAITI OBSERVATEUR



Lè manke gid, pèp la gaye !

Fondé à New York,
cet hebdomadaire est édité
par la société
Haïti-Observateur Group, Inc.
www.haiti-observateur.ca
Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, NY 11435-6235
Tél. (718) 812-2820
haiti_observateur@yahoo.com
New York: \$1,00
Partout ailleurs : 1,50 \$
Haïti: 20 gourdes
Tél. (718) 812-2820

VOL. LIII, No. 36 New York : Tel : (718) 812-2820; • Montréal (514) 321-6434; • Port-au-Prince: (011 509) 223-0785 • Paris (33-1)43-63-28-10 11 - 18 octobre 2023

ENFIN FORMÉ LE GOUVERNEMENT, ET CRÉÉ LE CEP La montagne a accouché d'une souris Du réchauffé à l'ordre du jour...

Par Léo Joseph

Aucun doute, le Premier ministre de facto n'a aucune intention de résoudre la crise multidimensionnelle dans laquelle se débat le pays, depuis trop longtemps. Les

espoirs qu'il avait suscités dans tous les secteurs concernés se sont évanouis, avec la publication du dernier *Moniteur*, l'organe du gouvernement, dont la publication constitue une grande déception. Les acteurs appelés à siéger

dans le gouvernement et à faire partie du Conseil électoral provisoire (CEP) se trouvent à leur énième tour de piste, dans l'administration publique, dans le Cabinet ministériel surtout. Cela prouve que le chef du gouverne-

ment n'a nullement le souci de sortir le pays de l'imbrroglio où il s'est enlisé, mais, plus grave encore, qu'il n'a pas de compé-

riser le changement dont parlent Ariel Henry et son équipe de transition illégitime, la nouvelle équation politique laisse prévoir

FEU VERT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU Les Kenyans attendus en Haïti Mais la haute Cour de Justice du Kenya met les freins...



Le président kenyan William Ruto.



L'avocat Ekuru Aukot, un opposant au président William Ruto du Kenya.

Par Léo Joseph

Depuis le 2 octobre, date à laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies a donné son aval au déploiement d'une force de sécurité internationale spécialisée, en Haïti, au sein du pouvoir de facto et de ses alliés, c'est l'euphorie. Mais celle-ci n'est pas au beau fixe, car Ariel Henry semble avoir des doutes, quand à l'atterrissage, en Haïti, des forces policières kenyanes, à la tête des

Suite en page 13



Marie-Carmelle Jean-Marie



Stéphanie Balmir-Villedrouin

tence pour faire la différence que tout le monde souhaite.

En effet, si le Cabinet ministériel, dont les membres ont été conviés à collaborer, ne sont pas dotés de compétences pour favo-

une crise encore plus catastrophique. Car rien n'autorise à croire que l'apaisement recherché entre les acteurs soit au rendez-vous.

Suite en page 3

L'ARTICLE « ÉTRANGLEMENT FRANÇAIS D'HAÏTI » DANS LE DEVOIR

Version du défenseur de la juste cause du peuple haïtien

Maintenant l'œuvre d'un fils authentique de la première République noire



Jean-François Lisée.

Par Léo Joseph

D'entrée de jeu, je dis, « *Chapeau à Jean-François Lisée !* », pour sa chronique dans le quotidien canadien *Le Devoir*, publié dans l'édition du 4 octobre 2023. Il a trouvé les mots et expressions justes pour décrire l'œuvre de destruction et de ruine financière d'Haïti par la royauté française, sans négliger de dénoncer la complicité des autres pays esclavagistes, dans cette vaste entreprise criminelle menée dans l'impunité totale. Jusqu'ici ! Dans la foulée du vote du Conseil de

Suite en page 2

HAPPENINGS! AN ANALYSIS

Should one expect stability in Haiti with another foreign intervention?

By Raymond A. Joseph



Dominican President Luis Abinader visiting a wall being built at the border between the two countries.

Based on a resolution, October 2nd, by the U.N. Security Council, approving a non-UN Multi-national Security Support Mission (MSSM) to intervene in Haïti to deal with the gangs that reportedly control about 90% of the capital of Port-au-Prince, and have expanded their reach to other parts of the country, especially in the north-central Artibonite department, a big sigh of relief has been heard from those

Continued on page 7

L'ARTICLE « ÉTRANGLEMENT FRANÇAIS D'HAÏTI » DANS LE DEVOIR Version du défenseur de la juste cause du peuple haïtien

Maintenant l'œuvre d'un fils authentique de la première République noire

Suite de la page 1

sécurité, le lundi 2 octobre, autorisant le déploiement d'une force de sécurité spéciale, dont le Kenya a sollicité le leadership, je me propose, à mon tour, de réfléchir sur ce vaste complot international qu'ils ont orchestré. Bien que perdant leurs colonies, d'abord, à la faveur de l'indépendance d'Haïti, proclamée par le général Jean Jacques Dessalines, les royaumes esclavagistes, privés de leurs colonies, par la suite, se sont enrichis et continuent d'accumuler des millions, aux dépens des peuples qu'ils ont asservis avant de rapatrier leurs riches minières dans leurs pays respectifs.

Ce texte de ce journaliste peut servir de base à un débat international sur les injustices séculaires infligées à Haïti par la France et ses alliés coloniaux ayant monté une grosse conspiration par laquelle il est puni pour sa prouesse du 18 novembre 1804, à Vertières, s'assurant que l'État haïtien reste à jamais « paralysé » et privé de moyens de répéter cette impertinence. Si la première République noire du monde est alléguée de ses richesses minières par la France et les autres royaumes qui l'ont occupé Hispagnola, et qui ont boycotté les possibilités de développement et de s'épanouir, socialement et politiquement, du nouvel État, ils ont également mis en place une stratégie visant à nier à toutes leurs anciennes colonies la moindre chance de jouir librement de leur indépendance, voire d'entretenir une quelconque velléité de représailles contre eux. Alors que la France a pris charge des pays africains, jadis sous sa férule, les États-Unis ont, de leur côté, mis Haïti, sous coupe réglée, gérant tous les aspects de ses destinées par personnes interposées. En effet, depuis l'invasion, suivie de l'occupation d'Haïti (28 juillet 1915-1^{er} août 1934), jusqu'au départ des Marines américains, Washington installait une administration américaine à l'étranger, allant jusqu'à créer une armée appelée « Garde d'Haïti », à tous égards à l'image d'une institution militaire étasunienne. Au moment de leur démobilisation définitive d'Haïti, mettant fin à leur occupation, les Américains installèrent des institutions politico-administratives fantômes, assurant ainsi leur présence permanente effective, dans les affaires publiques haïtiennes et leur emprise sur les leviers décisionnels de l'administration du pays.

Si le Département d'État faisant montre de discrétion dans

leurs relations avec le pouvoir durant le règne de François Duvalier, les dirigeants américains se montraient plus osés sous Jean-Claude Duvalier. Mais à la faveur de l'avènement de l'ère dite démocratique, avec l'arrivée au pouvoir du prêtre détroqué Jean-Bertrand Aristide, annonçant l'ouverture de la vanne de millions, après une longue période de vache maigre, sous Duvalier, père et fils, le jeu politique commençait à changer. À partir de la chute de la dictature, la corruption s'installant progressivement dans l'administration publique, les dirigeants n'ont pu résister aux propositions indécentes d'entités étrangères cherchant à faire primer leurs intérêts sur ceux du peuple haïtien. Désormais, à tous les niveaux du gouvernement, c'est le slogan « *Nèg paf è bak devan greenback* » (« *Nul ne recule devant l'argent* »), qui prime. On comprend pour quoi la quasi-totalité de politiciens post-1986 sont des millionnaires. Car si, dans le passé, les fruits de la corruption étaient la chasse gardée du chef de l'État et d'une poignée de ministres proches de ce dernier, une fois les Duvalier chassés du pouvoir, ce cri est devenu universel dans l'administration publique. On peut alors deviner pourquoi une telle catégorie d'hommes politiques est favorisée au pouvoir plutôt qu'une autre.

Jean-François Lisée fait la plaidoirie d'Haïti

Dans son article du 4 octobre, dans *Le Devoir*, Jean-François Lisée fait la plaidoirie d'Haïti, démontrant par A + B que les puissances coloniales, en premier lieu la France et ses alliés de l'époque, les Américains en tête de liste, sont les responsables exclusives de la pauvreté de la première République noire de la planète. À cet égard, il établit la reconnaissance de la dette française par un président cette ancienne puissance coloniale, en l'occurrence François Hollande, qui en a fait le rappel à son pays. Cela signifie que des démarches auraient dû être entamées, en vue du recouvrement de cette dette. Et M. Lisée a revisité les articles du *New York Times* dans lequel est actualisé le montant de la « dette coloniale » arrachée à Haïti, « sous la monarchie Charles X en 1825, qui réclama même à la jeune République d'Haïti une indemnisation d'État de 150 millions de francs afin d'indemniser les anciens colons qui le réclameraient ».

En effet, le journaliste Lisée

cite des propos tenus par le président français Hollande dans un discours qu'il a prononcé lors d'une visite en Haïti, en mai 2015, sous la présidence de Michel Martelly, dont il relève ce passage : « *A-t-on suffisamment souligné que, quand l'abolition [de l'esclavage] fut acquise, la question de l'indemnisation prit des proportions et surtout une orientation particulièrement surprenantes ? Cette indemnisation*



Le roi français Charles X

était réclamée à cor et à cri, non pas par les anciens esclaves mais par les anciens maîtres [...]. Cela s'est produit sous la monarchie Charles X en 1825, qui réclama même à la jeune République d'Haïti une indemnisation d'État de 150 millions de francs afin d'indemniser les anciens colons qui le réclameraient ».

M. Jean-François Lisée souligne, dans cette même allocution de François Hollande, qu'il souligne fortement : « (...) certains ont appelé cette exigence " la rançon de l'indépendance " ; eh bien, quand je viendrai en Haïti, j'acquitterai à mon tour la dette que nous avons ».

Plus loin, dans le même texte, le journaliste souligne que la dette coloniale a été finalement payée par Haïti en 1952, renégociée à 90 millions de francs or, soulignant, en même temps, qu'à l'époque que la vente de la Louisiane aux États-Unis avait rapporté « 80 millions de dollars ». aux Américains.

À propos de cette dette arrachée à Haïti, comme dit Lisée, le couteau sur la gorge, l'auteur souligne : « *Le New York Times a réalisé l'an dernier le premier calcul complet de la richesse ainsi extorquée aux Haïtiens. La somme actualisée équivaut à 750 millions de dollars canadiens. Si elle avait été investie année après année dans les écoles, les routes, les hôpitaux, l'administration publique, quel aurait été l'impact*

cumulatif ? Près de 30 milliards, calcule le journal, ' même en tenant compte de la corruption en démiq et de l'incompétence ' . Ce qui aurait porté Haïti au même niveau de développement que les pays de la région, sinon plus ».

Haïti définitivement pris en otage par la communauté internationale

Jean-François Lisée a cité le pré-

sont astreintes à entériner leur politique internationale, tributaire de Washington, la première République noire du monde s'est vu dépouiller de sa souveraineté, donc privé du droit de décider de ses destinées. Dans cet ordre d'idées il ne peut décider d'avoir son armée propre ou de décider de choisir lui-même son gouvernement. Puisque, « *qui paie la facture donne les ordres et prend les décisions* ».

Il est généralement admis, en Haïti, que les gangs criminels armés font la pluie et le beau parce que les Forces armées d'Haïti (FAH) ont été démobilisées. Le pays est victime de ce coup fourré, en raison de cette nouvelle génération de dirigeants que les menées des anciens pays coloniaux ont amené au pouvoir. On peut en vouloir aux dirigeants du passé, pour plusieurs raisons, mais on ne peut les accuser d'antipatriotisme. Voilà pourquoi ils n'avaient jamais donné dans le panneau, par rapport aux suggestions de la communauté internationale relative à l'abolition des Forces armées d'Haïti. Ils ne mordaient pas à l'hameçon du Blanc offrant des appâts, sous forme de pouvoir ou d'objets sonnants et trebuchants.

On peut penser tout le mal qu'on veut de l'ancien président socialiste français François Hollande. Les électeurs, en tout cas, en étaient à ce point insatisfaits qu'il n'a pas osé leur demander un second mandat. Mais j'ai toujours senti que, malgré ses défauts, il s'agissait d'un homme fondamentalement bon. Et lorsqu'on l'avait de l'existence d'un tort, son premier mouvement était de vouloir le redresser.

C'est probablement ce qui s'est produit lors de sa visite de mai 2015 en Guadeloupe. Participant à l'inauguration d'un lieu de mémoire sur la traite et l'esclavage, le Mémorial ACTe, il rappela qu'en 1804, Haïti fut la première république noire ayant militairement fait échec au rétablissement de l'esclavage décidé par Napoléon deux ans plus tôt.

S'adressant à l'alors président haïtien, Michel Martelly, présent, Hollande rappela ce que personne n'ignore dans son île :

La somme était colossale. La vente de la Louisiane aux États-Unis avait rapporté 80 millions. Après une renégociation, Haïti a payé 90 millions de francs or. Or ce n'est que le capital. Les intérêts furent gargantuesques, car Haïti a dû s'endetter auprès de banques... françaises, qui connurent grâce à cette prédation un essor

Suite en page 15

LE COIN DE L'HISTOIRE

Le massacre des Haïtiens en 1937

Par Charles Dupuy

Le samedi 2 octobre 1937, le président Rafael Leonidas Trujillo, président de la République dominicaine, en tournée officielle dans la petite ville frontalière de Da ja bon, déclarait, dans une harangue enflammée prononcée devant la foule venue l'accueillir : « Aux Dominicains, qui se plaignent des déprédations de la part des Haïtiens, qui vivent parmi eux, je réponds : nous réglerons cette affaire ! D'ailleurs, nous avons déjà commencé ! Environ trois cents Haïtiens ont été tués à Ba ni ca. Et nous devons continuer à résoudre ce problème ».

Trujillo annonçait donc ses intentions, approuvait publiquement la « corte », ordonnait le massacre des Haïtiens. Dans la nuit même du 2 octobre 1937, commença, dans la région de Da jalon, un massacre de ressortissants haïtiens, qui dura jusqu'au matin du surlendemain. Pour tuer leurs victimes, les soldats dominicains reçurent l'ordre formel de Trujillo de ne les assassiner qu'à l'arme blanche. Les meurtriers utiliseront donc des haches, des poignards, des baïonnettes, mais surtout des machettes, afin de tromper les éventuels enquêteurs étrangers, en faisant croire qu'il s'agissait d'une tuerie organisée spontanément par des paysans dominicains en révolte contre les bandits, les voleurs de bœufs haïtiens. Personne ne fut épargné. Avec une méchanceté démoniaque, les soldats égorgèrent indistinctement les hommes, les femmes et les enfants haïtiens qu'ils rencontraient sur leur chemin. Ces assassinats massifs s'étendirent dans toute la région nord de la frontière. On tua les Haïtiens à Santa Cerro, à Banica, à Daja bon, à Guagual, à Monte-

Cristi, à Las Vegas, à Sabaneta, et ainsi simultanément dans une soixantaine de localités dominicaines. Bien que l'évaluation du nombre exact des victimes de ce carnage soit bien difficile à établir, les observateurs s'accordent habituellement autour du chiffre de vingt mille morts, bilan humain qui leur semble assez juste et nullement exagéré.

Dès le lendemain, les rescapés affluaient dans une épouvante affolée du côté haïtien de la frontière. Une fois mis au courant de l'hécatombe, l'évêque du Cap, Mgr Jean-Marie Jan, se faisait conduire à toute allure sur la frontière, afin de donner, de la rive haïtienne de la rivière du Massacre, la bénédiction aux morts et l'extrême-onction aux agonisants. Quelques jours plus tard, arrivait à Port-au-Prince le rapport du consul haïtien à Daja bon, Arnold Fabre, qui accabla de consternation l'administration haïtienne. Peu après, le président haïtien, Sténio Vincent, se rendait, abasourdi, sur la frontière par où arrivaient encore des hordes de fuyards terrifiés cherchant asile en territoire haïtien. Chaque réfugié avait d'épouvantables scènes de boucherie et d'horreur à raconter, que reprenaient les journaux haïtiens et les grandes agences de presse internationale. Ils révélaient comment les milliers de cadavres des victimes pourrissaient dans des charniers infects et comment, pour se débarrasser des corps, les soldats dominicains les faisaient brûler ou les empilaient dans des embarcations de pêche avant d'aller les jeter au large. Ils disaient aussi que pour distinguer les Haïtiens des Dominicains, les massacreurs les mettaient en demeure de répéter sans accent le mot *cotorrito*, ou encore leur montraient une branche de per-

sil, *perejil*, vocable espagnol contenant la lettre J, la jota, une cons trictive vélaire particulièrement difficile à prononcer pour les non hispanophones. Beau coup de ces rescapés n'avaient eu la vie sauve que grâce à l'entraide et au courage de simples citoyens dominicains qui, disaient-ils, affrontant tous les risques, les avaient fraternellement protégés, cachés et aidés à fuir. On apprendra, par la suite, comment la direction des grandes compagnies sucrières dominicaines avaient refusé de livrer les bracers haïtiens aux éléments provocateurs lesquels, armés de piques et de machettes, les réclamaient à l'entrée de leurs usines.

Le massacre des Haïtiens mit le pays en état de choc. Pendant que les ligues charitables organisaient des quêtes dans les églises et faisaient circuler des listes de souscription en faveur des survivants, la jeunesse réclamait une riposte virile afin de sauver l'honneur national, qui venait d'être bafoué par le dictateur dominicain. Après avoir décrété la grève patriotique, les étudiants vont manifester devant le Palais national où un président Vincent très ouvert au dialogue vient les haranguer avec conviction et spontanéité. Vincent leur avoue qu'à leur âge et à leur place, il aurait réagi exactement comme eux, c'est-à-dire avec cette fougue et cette pugnacité si caractéristiques de la jeunesse, toujours prête à se sacrifier pour défendre la patrie menacée, mais maintenant qu'il portait ses lourdes responsabilités d'homme d'État, il lui fallait manœuvrer de façon réfléchie, réaliste et pragmatique. Haïti, leur dit-il, n'avait pas les moyens humains, matériels et financiers, ni son armée les capacités opérationnelles pour soutenir une guerre contre les

Dominicains. Les trois mille soldats haïtiens, leur confia-t-il, ne disposaient que de deux heures de munitions, et, en pareille occurrence, ce serait de la pure folie que de les envoyer affronter au combat l'une des plus fortes armées du continent américain.

Le 15 octobre, le ministre Plénipotentiaire d'Haïti à Ciudad-Trujillo, Evremont Carrié, et le ministre d'État dominicain des Relations extérieures, Joachim Balaguer, signaient un accord que toute la presse dominicaine publia triomphalement et qui représentait un succès diplomatique indéniable pour Trujillo.

Un mois après l'accord du 15 octobre cependant, le New-York Tribune publiait une série de reportages sur la tragédie sanglante vécue par les paysans haïtiens sur la frontière dominicaine. Les envoyés spéciaux de la revue *Collier's* en Haïti envoyaient des reportages saisissants sur le sort lamentable des survivants mutilés dans les hôpitaux soulevant ainsi la colère du public américain. Toute la grande presse sortit alors de son indifférence et reprit cette nouvelle à sensation qui provoqua bientôt un concert de réprobation horrifiée dans l'opinion publique américaine. Le président du Comité des Affaires étrangères du Sénat américain, le sénateur Hamilton Fish, condamna ces horreurs et exigea du Département d'État la rupture des relations diplomatiques avec le gouvernement dominicain. Les représentants des deux pays discutaient encore à Washington, lorsque, grâce aux bons offices du Nonce apostolique délégué à Port-au-Prince et à Santo-Domingo, Mgr Maurilio Silvani, les deux capitales annoncèrent qu'elles étaient parvenues à un arrangement à l'amiable.

Selon cet accord, qui sera signé à Port-au-Prince, le 26 février 1938, Trujillo s'engageait à verser sept cent cinquante (750) mille dollars au gouvernement haïtien, lequel pro-

mettait d'employer la somme au mieux des intérêts des victimes. La première tranche de deux cent cinquante (250) mille dollars servit, en effet, à construire des colonies agricoles à Osmond, à Grand-Bassin, à Saltadère, à Biliguy et au Mor nades-Commissaires, où furent relogées quelques-unes des familles rescapées. Trujillo devait verser le solde de cinq cent (500) mille dollars par tranches de cent mille, payables à la fin du mois de janvier de chaque année. En février 1939 cependant, Trujillo obtenait de la part des officiels haïtiens un rabais de deux cent vingt-cinq (225) mille dollars, après qu'il leur eut avancé, par anticipation, un peu plus de la moitié du solde, soit la somme de deux cent soixante-quinze (275) mille dollars.

La question des dédommagements scandalisa l'opinion haïtienne qui réclama des explications. Le gouvernement s'empressa d'évoquer la grave crise financière qu'il traversait pour se justifier dans l'affaire, mais les citoyens, indignés, n'en demeurèrent pas moins convaincus que les fonctionnaires haïtiens avaient été stipendiés par Trujillo.

Par la suite, en effet, le ministre voulut que le consul dominicain au Cap-Haïtien, Anselmo Paulino Alvarez, avait effectué une visite secrète à Port-au-Prince avec une valise contenant la somme de vingt-cinq mille dollars en petites coupures de dix et de vingt, un butin qui lui aurait servi à acheter les officiels haïtiens véreux. Vincent ne devait jamais se remettre du discrédit public, que lui coûta le massacre de 1937 et, encore moins, de son règlement final, qui l'éclaboussa d'une flétrissure infamante.

Pour conclure ce triste chapitre, rappelons seulement qu'à l'époque, un quotidien japonais publia un article pour dire que le massacre des Haïtiens de 1937 avait soulevé l'indignation de tous les peuples du monde, sauf... celui du peuple haïtien.

ENFIN FORMÉ LE GOUVERNEMENT, ET CRÉÉ LE CEP La montagne a accouché d'une souris Du réchauffé à l'ordre du jour...

Il faut signaler, immédiatement, que, non disposés à œuvrer dans le sens de l'entente souhaitée par les acteurs internationaux, les individus appelés dans le gouvernement, et à faire partie du CEP font partie de ceux qui alimentent les crises, notamment le détournement du Fonds PetroCaribe, et qui font durer les autres crises.

Certes, le Cabinet ministériel est ainsi composé : Camille Édouard jr est nommé ministre de la Justice et de la Sécurité publique. Il avait, auparavant, servi à ce département sous Michel Martelly. Pradel Henriquez est redevenu membre de cette institution. Paul Gérot Jean-Baptiste

est nommé ministre de l'Environnement. La sénatrice Edmonde Beauzile-Supplie est nommé à l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Le Dr Alex Larsen est reconduit au ministère de la Santé publique et de la Population. Thierry Mayard Paul est retourné au ministère de la Défense. Il avait servi en cette capacité sous l'administration de Michel Marthelly. Marie-Carmelle Jean-Marie retourne au ministère de l'Économie et des Finances, fonction qu'elle avait occupé sous René Préal et sous Marthelly. Rudy Hériveraux est affecté au ministère de la Culture et de la Communication. Rose

mila Petit-Frère est nommé ministre à la Condition féminine et aux droits des femmes. Jude Hervé Day est nommé au ministère du Commerce, Louis Gonzague Edner Day est nommé ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales. Pierre Richard Casimir est nommé aux Affaires étrangères et aux Cultes. Stéphanie Balmir-Villedrouin est nommé ministre du Tourisme. L'ex-parlementaire Jean Tholbert Alexis, qui se trouvait à la primature, est nommé ministre de Sports et de l'Action civique. Yolette Men gual est nommé ministre des Haïtiens vivant à l'Étranger. L'ex-avocat du peuple, André Michel

est nommé ministre de la Plénification externe et de la Coopération. Fritz Caillot est nommé ministre des Travaux publics, Transport et Communications; et Lionel Valbrun est nommé ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural.

Le CEP finalement mis en place

À l'occasion de la même réunion



Rosemila Petit-Frère.

du Conseil des ministres, ont été nommés les neuf membres du Conseil électoral permanent (CEP). Les individus suivants ont été nommés : Jacques Desrosiers, qui représente le secteur de la

presse, vice-président. Jassaint Joseph, représente du secteur Paysans/Coopératives, secrétaire. Jimmy Albert, qui représente la société civile, président. Gédéon Jean, représentant du secteur des droits humains, trésorier. Marina Gourgue, représentant du secteur des femmes, membre. Gérald Calixte, représentant du secteur vaudou, membre. Nerdine Joseph, représentante du secteur des Cultes, membre. Benjel E. Victor représentant du secteur universitaire, membre. Emmanuel Nazaire, représentant de la jeunesse, membre.

Ariel Henry n'a aucune intention de demander des comptes aux personnes citées dans les déclarations du Fonds PetroCaribe. On peut signaler, par exemple, Stéphanie Balmir-Villedrouin, dont le nom a été cité dans des malversations au ministère du Tourisme, sous Michel Marthelly. De même que Marie-Carmelle Jean-Marie, qui a été épinglée pour son rôle dans des affaires de concussion liée à Gilbert Bidgio.

D'autre part, Rosemilia Petit-Frère, accusée dans la corruption impliquant l'ex-directrice de la CAS, Mme Tonton, est nommée dans ce même Cabinet.

HAÏTI-OBSERVATEUR EN LIGNE

En attendant la construction du nouveau site, l'édition hebdomadaire peut être téléchargée : haiti-observateur.ca

Ensuite cliquez sur ARCHIVES, puis choisissez l'édition courante ou celle désirée.

SUR LA ROUTE DU CINÉMA

LE PROCÈS PETRO-CARIBE

Un scénario signé Jean Sénat Fleury 2/4

Par Dan Albertini

Jean Sénat Fleury a travaillé sa poésie qu'il récupère habilement dans la démonstration de cet ouvrage tellement dédié à un cinéma de carrière, qu'il laisse ses traces sur ce parcours ombré de di plômes du curriculum *es scien ces*. Poésie étalon de l'épopée des gé néraux, elle lui sert de rampe de lancement, jeune poète : «c' était au mois d'avril. De la tour du Palais national, le gé néral-président regarda le peu ple dans sa misère. Il n'en fit rien. Il s'en régala». Cet art autre à domicile, poète en résidence, d'où le procès Petro-Caribe qui juge la pensée éphémère. Ciné.

Revenons au domicile du procès où nous sommes en 2026. On va s'empêcher de penser à une forme d'apocalypse de l'apocalypse du Yankee. La presse annonce toutefois la coupe du monde de football partagée sur l'hémisphère Nord des Amériques, passion reine à République. Illico, une joute oratoire dont l'équivalent se trouve dans la confrontation au procès...Audubon.

[À 10 h exactement, la Cour fait son entrée. Au son de la cloche de l'huissier, l'assistance se met debout. Le Doyen du tribunal fait signe au public de s'asseoir, et déclare la première journée de l'audience ouverte. Le ministère public est assuré par Me. Guy Antoine, Commissaire du Gouvernement près du Parquet de Port-au-Prince, secondé par quatre substitués].

En effet, cette grande passion convoquée, les émotions sont réellement soulevées à hauteur de l'assassinat du président JFK pour Hollywood qui s'inquiète de l'image laissée en 2024, vous en savez sur le pas, j'épargne l'intrigue brève. L'hebdomadaire H-O m'a donné 'carte blanche'.

[Le mardi 29 sept 2026, à 9h du matin, dans dix véhicules de l'APENA, les soixante-trois accusés impliqués dans l'affaire du détournement des fonds de Petrocaribe arrivent au tribunal. Menotés, enchaînés fortement escortés, les inculpés sont conduits directement à la première Chambre du tribunal civil de Port-au-Prince. Les uns après les autres, les prévenus prennent place sur le banc des accusés].

Halte-là, Haollywood délivre sur grand écran sur la route du cinéma, Jean Sénat Fleury

répond magistralement. Commande : enquêteur spécial qui livre néanmoins tous prévenus confondus sous une forme soumise aux bottes militaires, culture d'indépendance prolongée. La mode !

[Le président procède à l'interrogatoire sur l'identité des prévenus. Interrogés individuellement, ils répondent sur leur nom, prénom, âge, profession, lieu de naissance et de résidence.

Cette formalité achevée, le Doyen ordonne la lecture de l'ordonnance de prise de corps restée insatisfaite à l'encontre de l'un des prévenus, réputé rebelle à la justice. C'est alors seulement que l'assistance apprend que le nommé Lamothe Étienne ne se trouve pas sur le banc des accusés].

Cela a-t-il à voir avec Lamothe dans 'Le Procès Salvador' déjà prêté, je l'ignore à ce stade-ci.

[L'accusé appelé à trois reprises par le greffier n'a pas répondu par lui-même ni par l'intermédiaire d'un avocat, alors le Doyen consulte le ministère public.

« Ministère public, vous avez la parole pour donner votre réquisitoire ».]

Il me faut ramener ici une précision éloquente à deux volets :

La formulation du nom à République, mêlée d'adaptation adverbale polémique et de dérision.

L'emprunt volontaire j'imagine dans la dramaturgie haïtienne vue par M Sixto : 'zizi Bois-defer' que l'on reconnaîtra par exemple dans Lily de La Fourchaude' de Sixto encore. On verra aussi : Me Alézi, *allez-y*, dans le procès de S Jérémie (1986). Lexique et dyslexie peuvent se trouver fastidieux pour le réputé réduit de culture linguistique. À l'écran, 'grand', le drame.

La condamnation ou la grâce innée de ce fait, de chaque victime, de chaque divinité découle du nom ainsi exprimé. *Théo* Achille dans 'le Boléro des saigneurs' éditions Plume et Encre. *Théo* dore de son prénom, il est *théo*, *Théodule*, mais surtout *théo dort*. Mimique que l'on retrouve dans 'n'en fit' rien, plus haut. D'où : *Sainvilus* dans Me Sainvilus. Bien que dans ce cas-ci c'est la femme qui souffre ou bénéficie du patronyme du mari, mais on rencontre aussi les deux prénoms où l'*aptonyme* s'impose au patronyme : *Sainvilus Sainvilus*. *Duel banjo guitare !*

C'est avec cet œil qu'on lira la

suite de ce procès sous la plume de Jean Sénat Fleury 'qui rit'.

[Me. Sainvilus : « Monsieur le président, le ministère public en sa qualité d'avocat de la société, requiert le tribunal de constater l'absence de l'accusé Lamothe et de trancher conformément à l'article 366 du C.I.C ».

Le ministère public, tout en ajustant ses lunettes, reprend sa place.

Le Doyen dicte ainsi son jugement au greffier de l'audience.

Le Tribunal : « Au nom de la République

Vu l'absence de l'accusé Lamothe Étienne et vu le réquisitoire du Ministère public], *l'énoncé* :

[Attendu qu'à l'appel des inculpés, en vue de leur interrogatoire respectif, le nommé Lamothe Étienne, accusé de corruption, de malversation et de détournement de fonds au préjudice de l'État haïtien, n'a pas répondu malgré la notification de l'ordonnance de mise en accusation à lui régulièrement faite, que son absence des débats a été constatée]. Énoncé magistral suit :

[Attendu qu'en matière criminelle, il ne peut intervenir d'arrêt par défaut relativement à l'application de la loi pénale; que si l'accusé a pu être saisi, il est détenu selon l'ordonnance de prise de corps dans l'arrêt définitif; que si au contraire il échappe aux recherches de la justice et s'il ne s'est pas présenté dans les dix jours de la notification susdite, il est procédé contre lui par la loi sur la contumace]. Énoncé de rigueur:

[Attendu qu'il y a lieu en conformité des articles 366 et 367 du C.I.C. d'ordonner que l'inculpé Lamothe Étienne soit tenu de se représenter dans un délai de dix jours avec les conséquences de droit]. Énoncé d'ordonnance :

[Par ces motifs, le Tribunal ordonne que l'accusé se présente dans un nouveau délai de huit jours à partir de cette date; sinon il sera déclaré rebelle à la loi et sera suspendu de l'exercice de ses droits de citoyen; dit que ses biens, en ce cas, seront séquestrés pendant l'instruction de la contumace; que toute action en justice lui sera interdite pendant le même temps; dit que toute personne sera tenue d'indiquer le lieu où il se trouve; dit que cette ordonnance sera publiée et affichée à la porte de son domicile, à celle du Juge de Paix et à celle de ce tribunal].

N'est-ce pas extraordinaire puisque Lamothe fuira d'autant plus, car le crédit de l'ignorance ne lui est pas réservé. Non, il l'a perdu de fait, dans le scénario de Jean Sénat Fleury, Judge Fleury a fait mettre le 'grand écran' dans chaque coin de rue, dans toute la république. Ce qui signifie a priori, que Judge Fleury opère, soit par prémonition, soit par projection, et réalise le courant électrique de quelque source de production que ce soit, en fait établi en 2026, en République.

Alors, la troisième question dans la considération de la mémoire procédurale de la cour comme celle sémantique de l'histoire, en historicisme et en historicité, l'auteur ou le scénariste, entre les deux, qui est ce personnage multiple et complexe de ces petites-patries intimes, si l'on considère Méta-spora de Dr Joël Des Rosiers. *Richesse*, dira l'autre, dans ce cadre de cinéma.

[Attendu qu'en aucun cas, la contumace d'un accusé ne retardera ni retardera le jugement à l'égard des accusés présents. En conséquence, le tribunal décide de poursuivre l'instruction à l'égard des autres accusés].

Procédural, certes, mais en République, Lamothe Étienne est-il d'après le culte ou l'histoire de ce pays : *mort, exilé, caché, hébergé, ignoré, soutenu, embusqué, qui en répondra dans vingt ans ?*

La pause est donc prescrite, Jean Sénat Fleury laisse ici l'espace vide au soin du cinéophile.

[Les débats s'ajournent à 12h45 pour reprendre à 2h dans l'après-midi. L'intérêt suscité par le procès est considérable. Affluence record au Palais de Justice.

une poésie qui crée le suspense si l'on tient compte de la caméra et de la projection sur le 'grand écran'. Je vous fais grâce de la musique des compositeurs de la meringue en la circonstance, dérision : *karese boubou't wou, vin n ban m kou'*. Curieusement M Lamarre compositeur, St-Marc. *Le loup et l'agneau !*

[Dans de certains endroits du pays en dépit du grand écran disponible, on voit des gens, fidèle, l'oreille collée à leur poste de radio, suivre scrupuleusement le déroulement des débats. Dans les foyers munis d'un poste de télévision, des gens aussi fidèles se réunissent devant leur petit écran. Hors de la salle d'audience, des dizaines de milliers de manifestants s'attroupent à quelques blocs du Palais de Justice avec des pancartes en mains].

Judge Fleury persiste et signe en République : illusion, hostilité, toutes les options sont là :

[On peut lire des slogans, comme « kote kòb petro-caribe-a », « mare volè, mare bandi legal », « pote kòd ». Certains manifestants portent des cordes et d'autres brandissent des photos des héros nationaux et des pères fondateurs de la nation haïtienne : Boukman, Cécile Fatima, Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines, Henri Christophe, Capois La-Mort, Marie-Jeanne, Charlemagne Peralte, l'amiral Killick etc.]

C'est ici que j'arrête pour prendre le temps d'analyser le bout d'analyse 2/4, car le ¾ vibre dans l'impatience en se posant la question suivante : qui est le personnage de Judge Fleury qui suit ?

TASTE THE ISLAND
Haitian Bakery & Restaurant

460 Peninsula Blvd.
Hempstead, New York 11550
516-489-5925

CLOSED ON MONDAYS

Tues-Wed-Thurs 10:00 am-9:00 pm
Friday 10:00 am - 10:00 pm
Saturday 10:00 am - 10:00 pm
Sunday 10:00 am - 5:00 pm

J'ACCUSE

Interview de William Savary

Metropole - nous avons avec nous sur le plateau de Metro News l'économiste William Savary

avec qui nous allons parler de la fermeture de la frontière Haïti-Dominicaine.

Quelles sont les conséquences économiques, quels sont les impacts directs sur l'économie des deux pays et notamment sur le déploiement de la force multinationale en Haïti? Quels seraient les avantages et les inconvénients pour la région?

Monsieur Savary bonsoir, et merci de votre disponibilité à Metro News.

J'ai dit tantôt, lors de l'introduction, que nous savons que la frontière Haïti-Dominicaine est une zone d'échange commercial importante pour les deux pays. Quels sont les impacts directs sur l'économie des deux pays, à savoir Haïti et la République Dominicaine

W Savary: - La première question à laquelle il faut répondre, c'est de savoir est-ce que les postes frontaliers sont vraiment importants pour la République Dominicaine, comme plusieurs personnes le disent, et que si tel est le cas, la réaction de la République Dominicaine en ce qui concerne le canal d'irrigation construit du côté haïtien de la frontière, n'aurait pas été la fermeture des postes frontaliers.

(Avant sa réouverture en 1987 après le départ des Duvalier, la frontière avait été maintenue fermée pendant 150 ans par les Dominicains).

Cette stratégie est vieille et abusée. Elle a été mise en œuvre lorsqu'il s'agissait de la déportation des Dominicains d'origine haïtienne. (A partir de 83, J. C.

Duvalier avait conclu un accord avec la R. D. sur le rapatriement des Braseros, sans pour autant aboutir à la réouverture des frontières)

Aucun pays au monde qui se partage des frontières reconnues par des traités ratifiés par leur parlement respectif n'adopte comme mesure la Fermeture de frontière lorsqu'il y a un semblant de conflit (Cela arrive rarement, mais se fait parfois de manière plutôt unilatérale, il est vrai: Israël-Palestine; Chypre, Frontière chypriote Grecque-Chypriote Turquie, ...).

En général la diplomatie est mise à l'épreuve, et la puérile colère démesurée est mise en veilleuse.

Les pays s'engagent dans des pourparlers civilisés, et s'évertuent à trouver des solutions gagnantes-gagnantes.

Mais je dirais carrément que la décision des voisins de fermer la frontière démontre qu'il y a en République Dominicaine un conflit politique qui se joue entre la bourgeoisie compradore soucieuse de faire fructifier le capital par des stratégies, qui diffèrent de celles des propriétaires fonciers soucieux de l'accumulation du capital par la production agricole et l'exportation. L'application de sanctions n'est pas dans son agenda. Pour faire fructifier son patrimoine elle a besoin de marchés et de frontières ouvertes.

Donc par cette décision il est clair que l'actuel président Dominicain prend clairement position pour un camp. Je m'explique.

Je postule que la fermeture de la frontière du côté Dominicain est directement liée avec la nouvelle de l'arrivée de la mission policière du Kenya en Haïti.

L'analyse des données de la région, par exemple :

Les faiblesses de l'Etat haïtien face au taux de recrudescence, la

hausse de l'insécurité en Haïti ;

L'étendue des zones de non-droits due aux activités des gangs et des gangsters ;

L'organisation d'un centre de logistique au Panama pour desservir la région en cas de catastrophe naturelle de grande envergure ;

Le rôle considérable que joue l'industrie de l'immobilier, la finance et le tourisme dans le portefeuille du président Dominicain; je suis persuadé qu'au niveau du cabinet du Président Dominicain il y a une discussion qui se fait autour du rôle que pourrait jouer la République Dominicaine, face à ce massif déploiement de forces et de capitaux attendu en Haïti (La R. D. s'est déjà entendue avec le Kenya pour l'ouverture réciproque d'Ambassade par les deux pays).

Je vous rappelle que selon les recherches menées par

Sandra Wisner, avocate et Senior Staff Attorney, affiliée à Institute for Justice & Democracy in Haïti (IJDH) et publiées en octobre 2019 par Aljezera, la mission MINUSTAH a valu plus de 7 milliards aux Nations Unies ; s.

Ce montant a été déboursé sur une période de 15 ans soit plus 466,000,000 l'an ou plus de 38 millions le mois, dont une partie a été dépensée en République Dominicaine.

Haïti lors était un poste non-famille. Les employés internationaux de la MINUSTAH faisaient venir leur famille en République Dominicaine et portaient leur rendre visite là-bas.

De même pour leurs besoins de loisirs, ils portaient en République Dominicaine.

Il y avait un va-et-vient soutenu entre les deux pays. En République Dominicaine, l'industrie de l'hôtellerie, le transport, la restauration se sont tirés d'affaires.

Le calcul, je pense, qui se fait maintenant au niveau du cabinet du Président Dominicain est le suivant.

Si les troupes du Kenya arrivent en Haïti (pour le moment le budget est estimé à 100 millions de dollars), quelle portion de ce montant pourrait être captée par la République Dominicaine.

Entre parenthèses, comparativement à la mission de la MINUSTAH qui a coûté légèrement plus de 38 millions le mois, les 100 millions, soit moins de 9 millions par mois, ne pourront en aucun cas adéquatement financer l'opération.

On parle de soutenir une mission en terre étrangère composée d'une coalition de volontaires :

1000 citoyens Kenyans ; des sujets du Royaume-Uni membre de l'OTAN, comme le rapporte le Miami Herald, à arriver d'Antigua and Barbuda, des Bahamas, de la Jamaïque

Des hommes de mains à arri-

ver de l'Italie, de l'Espagne, deux territoires membres de l'OTAN Des pions politiques à venir de la Mongolie, du Surinam, du Guatemala et du Pérou

On anticipe, sans l'implication des Forces Armées d'Haïti et de la Police Nationale, un effectif de 2500 hommes et femmes.

Que recherchaient les Dominicains dans ce deal?

Au niveau du Cabinet du Président Dominicain, je pense qu'une stratégie a été proposée.

Cette stratégie consisterait à fermer la frontière et à négocier sa réouverture, moyennant les concessions suivantes à la République Dominicaine :

1-Que la mission soit domiciliée, basée en Territoire Dominicain

2-Que la République Dominicaine soit la source d'approvisionnement préférentielle en comestibles, logement, bases militaires, prostituées, chambre d'hôtels, espaces de réunion, services financiers (assurance et banques, payroll),

3-Que toute logistique de communication provienne de la République Dominicaine

C'est selon moi le motif de la fermeture de la frontière. Il ne faut pas sous-estimer la capacité des hommes du gouvernement actuel de la République Dominicaine de flairer des opportunités.

Le président a fait fortune hors de la politique. Mais dans les affaires, il était chef d'entreprise d'hôtellerie et de développement immobilier, des industries qui sont tributaires de la facilité d'obtenir des créances à bon marché. C'est un homme d'affaires astucieux, un universitaire de haut niveau avec des diplômes valables.

Avantage à la République Dominicaine

L'objectif du pouvoir en République Dominicaine est de se positionner pour que la majeure partie du capital alloué à la mission en question soit dépensée sur le Territoire Dominicain.

Ces dépenses, pour citer quelques exemples, seront constituées par les loyers pour le personnel de support et les soldats, la nourriture (déjeuner, dîner, souper), les loisirs

Les cents millions, plus toute augmentation, transiteront à travers le système bancaire dominicain et renfloueront les réserves de la banque centrale dominicaine.

De ce point de vue la fermeture de la frontière est un écran.

Derrière cet écran, cette proposition se négocie sans aucun doute. Se jouent également le prestige de la République Dominicaine, sa capacité d'être un hôte et surtout de nuire à la République d'Haïti, sa génitrice

Je vous rappelle que l'indemnité qu'Haïti a consenti à payer à la France était pour l'entièreté de l'île. Théoriquement la Républi-

que Dominicaine, occupante des deux tiers du territoire de l'île, avant de lever la voix devrait nous rembourser les deux tiers de l'indemnité qui a été payée.

A leur naissance la République Dominicaine n'a pas eu le fardeau de payer une dette d'indépendance.

Le second prestige en jeu est celui d'Haïti, la mère de la liberté universelle qui à travers le temps a vaincu militairement plusieurs des membres de l'OTAN: l'Espagne (1793), l'Angleterre (1793-1798), la France (1791-1804), et résisté aux efforts des Etats-Unis d'Amérique pour faire d'Haïti un protectorat de l'Amérique du Nord (1803 et 1915). Il faut signaler que le comportement des USA vis-à-vis d'Haïti est suspect, et porte à croire que ses efforts se poursuivent.

Ces nations ne cessent de jouer pieds et mains depuis le temps de l'indépendance, pour abroger l'existence d'Haïti et défaire l'œuvre de la trinité Jean Jacques Dessalines, Henry Christophe, Alexandre Pétion. Leur péché originel est d'avoir obtenu par la force des armes la capitulation de l'armée de Napoléon Bonaparte.

Metropole - Est-ce une accusation M. Savary ?

W Savary. Oui, j'accuse l'OTAN de vouloir abroger la souveraineté de la République d'Haïti. N'était-ce le cas, les USA, chef de file de l'OTAN, n'auraient pas interféré dans l'histoire du pays avec autant de dédain pour la constitution du pays. (RAPHAEL DALLEO, Franklin D. Roosevelt in Haïti, JANUARY 20, 2017)

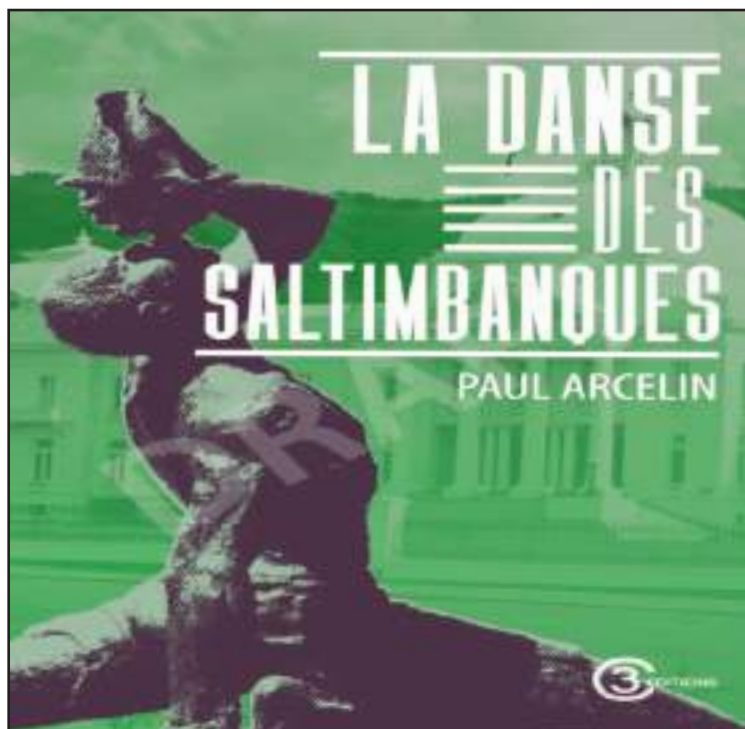
Pour des raisons d'Etat et d'ordre idéologique, les USA bloquent l'établissement de relations entre Haïti et la Chine. Les USA favorisent des rapports avec Taïwan, alors que les USA négocient des affaires et avec la Chine et avec Taïwan. C'est le cas de: Fais ce que je dis et non ce que je fais

Pour certains Américains en position de pouvoir comme le président Biden, si Haïti disparaissait, cela ne dérangerait personne (<https://www.youtube.com/watch?v=4ChV1oo9Rac&t=112s>)

Le Venezuela, d'où Haïti s'approvisionnait en pétrole, a été mis à l'écart sous l'influence américaine. Cette décision a été prise pour favoriser des fournisseurs américains qui ne peuvent pas offrir les conditions similaires aux conditions avantageuses que le programme Petro-Caribe offrait à Haïti.

Pour supporter les producteurs de riz aux Etats-Unis, le pays a œuvré à considérablement réduire les droits de douane sur le riz en Haïti. Le résultat est le dumping sur le marché Haïtien d'un riz que le gouvernement américain subventionne. Ce faisant, ils

Suite en page 14



Kreyòl

GRENN PWONMENNEN

Nou nan kalfou

Desizyon, alawonnbadè !

Nan kesyon ki gen pou wè ak Ayiti, ki nan youn siti yasyon ma louk fopaplis, se desizyon sou desizyon k ap pran alawonnbadè! Men pèsonn pa ka di kijan sa pral fini. Antouka, selon jan bagay yo ap dewou le devan je nou, e tout ti chwichwi n ap tandè, gwo oto rite yo pa vrèman konnen sou ki pye pou yo danse apre yo fin pran gwo desizyon nan kesyon Ayiti a, san yo pa t

yo rele Ispayola. Apa de fwontye pa tè, msye te fèmen syèl ak lanmè tou. Nou vle di ke msye te pase lòd koupe tout komunikasyon peyi 1 ak Repiblik Ayiti, pou machin ak mounn apye pa ka sikile ant 2 peyi yo, epi pou avyon pa pase nan syèl, ni pou bato pa deplase sou lanmè. Apre sa, apranti diktatè a te desann ak youn bann twoup sou fwontye, mete yo o gadavou, kòm si li te



Yon blende dominiken deplwaye sou fwontye a.

kon sidere rezilta yo, kivedi ki klas pwoblèm yo te pral ran kontre pi devan.

Nou panko ap analize gwo desizyon ki pran nan Nasyon Zini lendi semèn pase anwo, nan dat 2 oktòb, pou voye twoup ann Ayiti avèk peyi Kenya ki pran devan. Sa panko fin twò klè toujou, paske nou tandè palmantè peyi Kenya mande pou yo vote sou kesyon an. Epi nou wè peyi Lachin ak Larisi, ki gen dwa veto, kivedi yo te ka bloke sa, pa fè l fwa sa a. Yo annik vote ab san, ni pou ni kont. Èske gen youn dizon pa anba ke fòk Aryèl Anri (Ariel Henry) degèpi an van sa fèt ? Èske *Congresswoman* (depite) Sheila Cher fi lus-McCormick, youn Ameri ka no-Ayisyèn, ki reprezante youn distrik an Florid nan Kon grè ameriken an, nan Wachintonn, konn plis pase sa l di ? Nou wè l pale de youn « *gouvènman tranzisyon san Aryèl* ». Enben, anvan premye janvyè, nan 3 mwa ankò, nou gen anpil bagay pou n wè ! Nou ka tann san nou pa fin tounen pwa tann !

Pou mwen menm, m ap chita sou kesyon Ayiti ak Repiblik dominiken nan. Kòm nou konnen, se nan dat 15 septanm ki sot pase a, prèske youn mwa de sa, ke prezidan dominiken an, Luis Abinader, te pran desizyon fèmen fwontye ant 2 peyi yo ki nan zile Ayiti a, ke Dominiken

pare pou l fè lagè. Epi li pran desizyon pou koupe kesyon viza pou Ayisyen. Dominiken pa bezwen ann afè ak mounn konsa.

Bagay ki pi dwòl, se « *Jou entènasyonal demokrasi* » a, selon sa Nasyon Zini te deklare depi nan lane 2007, ke msye te chwazi pou l te pran gwo desizyon sa yo, epi l te di li pral kanpe byen djanm, anyen p ap chanje toutotan Ayisyen pa fè sa l mande.

E kisa msye te mande menm? Mwen pa kwè m bezwen di nou twòp sou sa, paske nou tout deja konnen. Antouka, m ap di kanmèm : Se pou Ayisyen sispann travay sou kannal dlo yo te vin reprann travay sou li a depi lane 2021, lè sa te stope, apre ansasinay prezidan Jovenel Moïse, nan dat 7 jiyè 2021 an. Wi, se pou travay sou kannal la sispann ! Ayisyen pa gen dwa vin pran nan dlo nan Rivyè Masak, anwo nan zòn Wament, pou wouze kras jaden nan plenn Maribarou a. Se pou sechrès fini ak yo. San pa sa, yo ka vin fè Dominiken konpetisyon nan pwodui manje ann Ayiti. Bliye ke Dominiken gentan gen 11 kannal k ap pran dlo bò kote pa yo deja.

Men mouvman KPK vin deklare epi Dominiken ap pran gwo soukous
Se konsa, prezidan Abinader vin

lakòz Mouvman **KPK a (Kannal la pap kanpe)**. Se Ayisyen toupatou, ann Ayiti kòm aletranje nan dyaspora a, ki vin fè youn tèt ansanm pou kontinye travay Kannal la. Mwen kwè depi 18 me 1803, lè zansèt nou yo te fè youn tèt ansanm jouk yo te rive bat gwo Lame Franse Napoléon Bonaparte le, se premye fwa mwen wè youn mouvman pa rèy. Nou konnen kijan gen distenksyon ant mounn ki nan vodou ak lòt ki nan katolik, epi ak plizyè branch nan pwotestan ! Enben, se yo tout ki nan **KPK** kounnye a. Nan fason pa yo, yo ranmase lajan, al pote ekipman, feray, siman, manje pou travay la pa kanpe. Epi gen lapriye ak gwo seremoni k ap fèt pou kore lòt yo ki detèmine pou travay la fini anvan 18 novanm, youn dat ki youn gwo senbòl. Dizuit (18) novanm ki pral vini mwa pwochen an ap fè 220 lane depi zansèt nou yo te bat pi gwo lame ki te genyen lè sa a, lame Franse a, pou yo te ka met fen a lesklavaj.

Vwala ke se omèm mo man ke Dominiken kòmmanse pan gwo soukous akòz sa prezidan yo a te fè lè l te fèmen fwontye a. Komèsan ap pèdi anviwon 3 milyon dola chak jou, paske yo pa gen Ayiti k ap achte tout tchan pan nan men yo. An palan de sa, apre Etazini, se Ayiti ki pi gwo patnè Dominiken nan kesyon komès. Se pa nou ki di, se Sant dominiken pou ekspòtasyon ak envestisman ki bay chif yo. Pou lane 2022, se youn milya 200 milyon dola ameriken machandiz, sitou manje, yo te vann Ayiti. An tretan se sèlman pou 11 mi Lyon dola yo te achte nan men Ayisyen. Alò, sa m te di epi m te ekri tou, depi menm jou prezidan Abinadè te pran desizyon fèmen fwontye a, vin tounen reyalyte. Sa l fè a se youn kouto 2 bò, osnon 2 tranchan. Mounn lakay gen youn lòt pawòl toujou, yo di se kouto fanmasi.

Vwala ke Dominiken lage nan fè manifestasyon pou mon tre kijan y ap soufri akòz desizyon prezidan yo a. M ap pran youn egzamp sou plizyè lòt. Nan lendi, ki te 2 oktòb la, Dominiken te fè youn « *manifestasyon ze* » devan *moniman pou travay latè* nan ti vil ki rele *Moca* a, nan ri Ramón Caceres. Yo te debake ak de san mil (200 000) kès ze pou fè mounn kado, paske yo pa t vle yo pouri. Yo di se ze ki te pwodui pou vann ann Ayiti ki te pral pouri paske fwontye fèmen. Yo akize prezidan yo a ak gouvènman l nan ki pa fè anyen pou yo, kòm si pou ta ba yo èd, sètadi lajan pou dedonmaje yo, jan yo fè pou kèk gwo zouzounn k ap sibi tou nan pa ka voye machandiz ann Ayiti.

Anba presyon, prezidan Abinader ap pran lòt desizyon

Se menm lè sa a nou tandè ke Prezidan Abinader di li pral louvri fwontye a, men sèlman pou penmèt komès ka fèt, men pa pou gen okenn lòt relasyon ak Ayiti. Sè ke mesaj la vin jwenn ni ke gen youn mouvman ki kòmanse kont li akòz desizyon l nan, ki lakòz komèsan Dominiken ap pèdi milyon.

Men jan l konprann bagay yo, sa pa fasil konsa. Li pa ka pran desizyon fèmen epi louvri fwontye nenpòt lè lide l di l. Vwala ke, ann Ayiti, gen youn mouvman ki kòmmanse pou fwontye pa louvri, osnon fèmen a demi. Kivedi, yo pa dakò pou fwontye louvri sèlman pou ede Dominiken vin lage tout pwodui yo pa bezwen ann Ayiti. Jan



Ayisyen k ap travay nan kannal la sou bo Ayiti.

pawòl la di: Pral gen rèl ka Makorèl !

Omèm moman tou, gen youn mesye nou wè nan youn video, ki rele Hector Diaz, ke yo di se youn Depite Dominiken. Msye ap pale an Panyòl, tandiske gen youn lòt mesye nou pa wè, ki pa bay non l, men ki tradui an Kreyòl sa Mesye Diaz ap di yo. Pawòl yo fò, menm twò fò menm. Kanmenm, li melanje verite ansanm ak jan li ensilte Ayisyen. M ap ban nou l jan l bay li a, epi pa bliye ke m di nou se ak Dominiken parèy li l ap pale.

San Ayisyen, Repiblik dominiken ap tonbe atè plat

« *Ann pa fè ipokrizi! Kann isit la, Dominiken pa pral koupe l. Nou bezwen Ayisyen yo pou koupe kann nan pou nou. Plantasyon isit la pral tonben san Ayisyen yo. Pou konstrisyon isit la tou, sa pral tonbe, si Ayisyen yo pa la. Isit la nou gen youn lwa 820, ki di imigran pa travay nan sa. Pa gen okenn antrepriz ki respekte lwa 820 sa a. Al nan youn chantye, w ap jwenn 3 Dominiken yo met kòm chèf, epi 75 Ayisyen k ap konstwi.*

« *Alò, se sa k fè fòk nou sispann ipokrizi a. Nou bezwen Ayisyen yo isit la. Nou bezwen youn pou peyi a kapab devlope. Ayisyen yo pa koupab pou anyen. Se youn bann mounn*

byen brav ki konn travay. N ap eskize m. Men fòk nou sispann ipokrizi a ».

Epi sanble, se nan youn reyinyon msye te ye lè l t ap pale a. Gen youn moun ki entèwonn li, pou l di: « *Mwen menm, mwen dakò avèk tou sa w ap di a* ».

Epi Hector Diaz reprann kònan byen vit. Ann suiv: « *Nou gen peyi sa a bò kote nou an, pou jan l pòv, se youn benediksyon pou nou. Pou jan l pòv la, nou menm an Repiblik Dominiken, nou ka fè youn fason pou n eksplwate yo pou n fè Repiblik Dominiken pi rich toujou. Nou ka fè menm jan ak Etazini, ki eksplwate tout peyi ke l kapab. Sa nou ka fè kounnye a, menm jan ak youn gwo puisans, nou ka*

eksplwate tout ti peyi nou kapab. Ann eksplwate min lò ki rele Ayiti, ki bò kote nou an. Nou pa mounn sòt. Bagay la se biznis! Wi, se biznis! » (Nou di **Pati Info News** mèsè. Se li ki met **koze a deyò**).

Mwen pa kwè mwen bezwen di plis pase sa. Eksepte pou m di ke pawòl ki sot nan bouch Mesye Hector Diaz yo fè tout cheve nan tèt mwen drese. Asireman, mwen kwè cheve nan tèt anpil lòt mounn tou, ki tandè l, ta fèt pou drese tou. nEnben, mwen di: Li lè, li tan, pou Ayisyen konnen fòs yo epi pou nou itilize sa pou devlope pwòp peyi nou, pou eksplwatasyon Ayiti ak eksplwatasyon tout Ayisyen sispann. Se pou n fè youn revolusyon modèn. Wi, youn *revolisyon ekonomik* menm jan ak zansèt nou yo ki te fè premye revolusyon politik la. Wi, se yo ki te kraze sistèm ekonomik ki t ap fè youn bann nasyon Blan vin pi rich nan eksplwate esklav Nwa ke yo t al kidnape nan peyi Lafrik.

Avèk « *L'Union [qui] fait la force* », nou ka fè youn lòt mirak, ki ka fè lemonn antye sezi! M espere nou byen tandè m. Ann met gason ak fanm sou nou pou n fè sa n gen pou n fè a. Li lè, li tan !

**TiRenm/
Grenn Pwonmennen
raljo31@yahoo.com**

HAPPENINGS!

Continued from page 1

allied with de facto Prime Minister Dr. Ariel Henry, who had asked for such a force a year ago this October. Yet, considering the criticism and opposition by influential sectors to another foreign intervention in Haiti, there is no certainty that the force will be deployed. However, the dire situation, grinding the country to a halt, calls for a speedy solution to the dangerous mess.

Interestingly, the resolution, sponsored by the United States and Ecuador, was approved by thirteen of the 15 Council members, with permanent members China and Russia abstaining from using their veto power, this time, to derail it. To be noted, the other three big powers having veto power are France, the United Kingdom, and the United States.

Since, China and Russia previously had opposed approval of another UN force to be dispatched to Haiti, some wonder why the change in their stance this time. First, the resolution spells out that it is not a regular UN force. In fact, it is more like a US-backed force, with the American government having earmarked an initial \$200 million for its deployment. Moreover, there are rumors that the illegitimate Dr. Henry may not be the beneficiary of whatever success will result from the presence of the foreign force.

To be noted, previously China and Russia demanded that Ariel Henry be ousted, due to his connection to some gangs and for not being legitimate. As it is, he was named to Prime Minister post by the CORE Group of Western ambassadors in Port-au-Prince on July 20, 2021, following the assassination of President Jovenel Moïse on July 7.

Would it be that Ariel Henry's days are counted?

Meanwhile, on September 27, before the Security Council vote, UN Secretary General António Guterres made some comments regarding the draft resolution by the US and Ecuador, the language of which can be interpreted as distancing himself from the Haitian Prime Minister. He writes: "In the year since the de facto interim Prime Minister launched his request for the deployment of a special military-police security force to assist the Haitian National

Police, gang violence has further escalated, particularly in the Haitian capital and its suburbs, as well as in the department of Artibonite and Centre."

And Mr. Guterres continued with this stinging rebuke for those ruling Haiti: "The multifaceted crisis in Haiti, marked above all by organized gang violence, has worsened since the sanctions regime was put in place," targeting some top people in Haitian society, including the oligarchs, who control the economy and are considered as allies of the Prime Minister. "Corruption remains endemic," he states.

Are we not to conclude that this is a criticism of the Prime Minister also, in line with what China and Russia had asked regarding him, going as far as asking that he also should be sanctioned? One wonders whether that statement of Mr. Guterres is not a public acknowledgement meant to mollify China and Russia, which led to their abstention instead of their veto of the resolution?

To be noted also is a September 22 "Open Letter" to President Joe Biden and to his Secretary of State Antony Blinken, by the "National Haitian American Elected Officials Network" (NHA EON), in accord with Miami-based "FANM in Action," excerpts of which we previously published. The groups strongly opposed military intervention in Haiti, stating that "Any military intervention supporting Haiti's corrupt, repressive, unelected regime will likely exacerbate its current political crisis to a catastrophic one."

However, one of these Haitian American elected officials holds to a different view. Congressman Sheila Cherfilus-McCormick, from Florida, applauded the UN action, stating: "The adoption of this UNSC resolution is a welcome step forward to addressing widespread gang violence and promoting long-term stability in Haiti."

But she also embraces the position of the other elected Haitian American officials concerning the Prime Minister, about whom she seems to know something not made public yet. Read on: "In addition, this mission must lay the groundwork for a competent transitional government—one that does not include Prime Minister Ariel Henry—to ensure that Haiti can return to a sense of normalcy.

The security mission marks an important first step, but as the Biden Administration has made clear, it is not a substitute for progress to address the ongoing political crisis in Haiti."

Repeated failure of UN Missions

We take this opportunity to ask why those dealing with the Haiti dossier drag their feet on addressing the issues until they get out of hands. Not patting myself on the back, I called on the decision makers to address the gang issue way back on September 8, 2021, when I first launched a slogan in Creole, which became a recurring theme: "Toutotan Kesyon Gang nan pa regle, anyen pa p regle ann Ayiti!" ("As long as the Gang issue isn't dealt with, nothing else can be dealt with in Haiti.")

Although flattered by the new decisions of the bigwigs, I feel both sad and angry that, finally, the gang issue in Haiti is being discussed internationally, requiring urgent attention. But, the international community, which has been calling the shots in Haiti for a long time, is again using short-term measures, not thinking about the long term. Who can forget all the UN Missions in Haiti, beginning with the low-keyed *United Missions in Haiti* (UN MIH), which operated between September 1993 and June 1996.

Then, in 2004 10,000 foreign soldiers and police officers from various countries, invaded Haiti, with a noble title of *United Nations Stabilization Mission in Haiti* (MINUSTAH). They were supposed to deal with the *Chimères*, the gangs on which President Jean-Bertrand Aristide relied, while they caused havoc in the country. After 13 years, and billions of dollars vanished, MINUSTAH left with Haiti more destabilized than before. However, the cholera that they brought killed more than 10,000 Haitians and sickened many more. And, on leaving in 2017, the horny UN soldiers had left hundreds of fatherless children in Haiti, most of them from our young women who were raped or who accepted a few dollars to assuage their hunger.

The *United Nations Mission for Justice Support in Haiti* (MINUJUSTH), the name of which summarizes its mission, did not last long. Deployed in 2017, by October 2019, it was out. And Haiti's

justice system has been dysfunctional ever since.

Acting speedily, the international community tried to fill the void by establishing the *United Nations Integrated Office in Haiti*, French acronym BINUH, which began work on October 16, 2019, and is still in Haiti. Under the leadership of Helen Ruth Meagher La Lime, the Gang Federation was inaugurated in June 2020, by former Police officer Jimmy "Barbecue" Chérisier, who had been dismissed from the force, but who was facilitated in his task by the late President Jovenel Moïse, who was praised by Ms. La Lime. She had said she noticed a decrease in violence since the Federated gangs came into existence. And we have the current situation which, since March 1st of this year is being overseen by Maria Isabel Salvador, from Ecuador, who replaced Ms. La Lime as the Special Representative of the UN Secretary General.

The remobilization of the Haitian Armed Forces is a must

With such failures of the UN missions in Haiti, I understand why the new foreign presence in Haiti must be of non-UN character, although approved by the UN Security Council. But will it be able to accomplish anything positive? Hopefully, the bigwigs of the international community, the UN included, who got Haiti into the insecurity mess it is today, will understand that the dissolution of Haiti's Armed Forces (FAD'H), in January 1995 is to blame. With their consent, if not at their urging, President Aristide, was avenging himself against the Army, for the coup d'État that toppled him on September 27, 1991, when he disbanded the army, instead of reforming it.

I contend that for any long-term solution to Haiti's insecurity problem, the remobilization of the FAD'H, modernized and under civilian oversight in a democratized Haiti, devoid of corruption and impunity, is paramount. For in its days, the Haitian Army had an intelligence network that reached into all the cities and towns of Haiti and even in the outer confines of rural Haiti, what not with the "Section Chiefs" who relied on the "Sou kèt Lawouze" (the Dew Shakers), their underlings, who fanned out all over, collecting information about what was happening, thus getting their Dew Shakers nickname. They began working very early in the morning, even before sunrise. Any seditious movement,

which could be compared to gang activities today, was reported to headquarters immediately and action was taken swiftly.

So, any foreign intervention should be conceived with a component dedicated to building the best Armed Forces for Haiti, the only way to stop humiliating Haitians by foreign armies and police forces who do not know the language and the culture of the Haitian people.

Not so fast with a Kenya-led Force

It is not in the bag yet. As we were finishing this column, on Monday, I got a message in my inbox to the effect that "The deployment of Kenya's policemen in Haiti is not a sure deal." Minutes later I got the real story from Jacqueline Charles of the *Miami Herald*, with a headline that tells it all: "Kenya's high court blocks deployment of forces to Haiti until it can hear challenge."

It is spelled out in the lead paragraph: "The highest court in Kenya has blocked the deployment of security forces to Haiti to help the volatile Caribbean nation disarm dangerous gangs, issuing a temporary halt until it can hear an objection that the mission is unconstitutional."

In a ruling Monday, October 9, the highest court in the land, equivalent to the Supreme Court in the US, states that there can't be any deployment before October 24 when the court would have had time to decide on a petition of Ekuru Aukot, who is a former presidential candidate as well as an expert on Kenya's constitution. For, it is alleged that Kenyan President William Ruto acted alone in working out a deal for the deployment of the Kenya police officers in Haiti. That is a "violation of Kenya's constitution."

Meanwhile, there has been a ministerial shake-up, and the former Foreign Minister Alfred Mutea, has been moved to the Ministry of Tourism. He is believed to have done all the work leading to the Kenya decision to send 1,000 police officers to Haiti. *Miami Herald* reports that he said the force "could arrive in Haiti by January, if not sooner."

It is said also that some of Kenya's parliamentarians insist that Parliament should debate the question of dispatching forces to Haiti before any deployment can be made. Stay tuned.

RAJ
raljo31@yahoo.com

HAÏTI-RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; DEVOIR DE MÉMOIRE

À la mémoire des victimes des Vêpres dominicaines du 3 au 15 octobre 1937

Par Louis J. Guguste *

Le 3 octobre 2023 ramène le 86e anniversaire du massacre des Haïtiens sur la frontière haïtiano-dominicaine, par l'Armée dominicaine, sous les ordres du dictateur Rafael Leonidas Trujillo. En deux semaines, entre 15 et 30 000 Haïtiens, selon les sources, furent décapités, pendus ou tués par balles, pendant que des milliers d'autres s'échappaient avec des blessures sévères, ou ont dû s'enfuir, laissant tout ce qu'ils avaient accumulé au fruit de leur labeur. L'année 2007 a marqué le centenaire de Jacques Roumain, le centenaire de la naissance des présidents François Duvalier et Paul Eugène Magloire ; des cérémonies seront organisées pour commémorer leurs accomplissements, mais je me demande qui pensera aux victimes de ce triste événement, connu sous le nom de « Vêpres dominicaines. » Combien de nos quotidiens ou hebdomadaires, combien de nos animateurs d'émissions radiodiffusées ou télévisées rappelleront à la nation le sort de ces malheureux concitoyens ? Combien de nous aurons une petite pensée à leur mémoire ?

Beaucoup de nos concitoyens y verront l'opportunité de blâmer l'incompétence et l'incurie de nos leaders politiques. Certes, je ne saurais ne pas le reconnaître. Ce pendant, l'origine de ce conflit ne peut échoir uniquement sur les épaules des Haïtiens. Il faut remonter à 1697, quand, à la signature du Traité de Ryswick, l'Espagne concéda à la France le tiers occidental de l'île de Saint-Domingue ou Hispaniola.

La ligne tracée lors devait finir les limites orientales de la république haïtienne créée en 1804. Cependant, cette frontière, au cours de plus de trois cents ans d'existence, a été modifiée plus d'une fois, non seulement officiellement, mais aussi de facto, en fonction des conflits militaires dont les deux pays ont été la scène, quand par exemple, Tous saint Louverture s'est battu, à tour de rôle, sous le pavillon français, puis espagnol et, enfin de compte, encore sous le pavillon français, réarrangeant, à plusieurs reprises, le territoire contrôlé par les Français. Finalement, la population des zones frontalières, à l'instar de la population de l'Alsace et de la Lorraine, entre la France et l'Allemagne, devait voir encore changer leur nationalité quand Boyer, à l'invitation des Dominicains eux-mêmes, prit possession de

toute l'île, jusqu'à l'expulsion des armées haïtiennes, sous le gouvernement de Faustin Soulouque.

Peu informés et à la fois peu soucieux des changements incessants dans les deux capitales, qui se partagent l'hégémonie de l'île, les habitants de la zone frontalière s'accrochaient à leur lopin de terre

qu'ils avaient occupés depuis déjà plusieurs siècles.

Les deux premières décennies du XXe siècle virent l'occupation des deux pays voisins par les Etats-Unis d'Amérique. Au terme de cette double occupation, le président Calvin Coolidge exhorta les deux nations à résoudre leur dispute frontalière. En grande partie, le tracé de 1697 fut accepté, avec la différence que Haïti devait céder une bande de terre au nord, et la Dominique une bande au sud pour la construction d'une autoroute frontalière. Ainsi des centaines de familles haïtiennes se trouvaient tout d'un coup sur le territoire dominicain, sans qu'aucun dédommagement ne leur fût versé et apparemment sans qu'aucun émissaire du gouvernement se soit soucié de les informer de leur nouvelle nationalité. En fin de compte, avec la disparition des aînés et l'arrivée des nouvelles générations intégrées par la langue, les coutumes et le système d'éducation, le problème aurait pu se résoudre spontanément et à la longue.

Cependant, c'était sans compter avec le facteur de race. Car les Dominicains ne voulaient absolument pas

de ces paysans haïtiens, en majorité peu métissés et donc de complexion noire. En effet, alors que les

Haïtiens, de par la Constitution de 1805, se décrétaient une nation noire et offraient la nationalité haïtienne à tout individu d'origine africaine, les Dominicains ont toujours renoncé à la contribution africaine de leur héritage. Le dictateur Trujillo, lui-même partiellement d'origine haïtienne, de par sa grand-mère, honnissait le simple fait d'y penser. Il gardait soigneusement parmi ses articles de toilettes un coffret de maquillage qui lui permettait de faire pâlir son teint.

Durant les préambules de la Deuxième Guerre mondiale, il s'empressa d'inviter les Juifs persécutés en

Europe à trouver asile chez lui, avec l'idée que cet apport de sang caucasien pourrait aider à blanchir

d'avantage la population

dominicaine.

Le troisième volet du triptyque est d'ordre économique. Pendant l'occupation américaine, les

industriels américains investirent beaucoup plus dans l'économie dominicaine qu'ils ne firent en Haïti.

Sans doute, il y a eu la HASCO, mais ils construisirent plusieurs usines sucrières, notamment

dans la région de la Samana. Pour se procurer une main d'œuvre à bon marché, ils sollicitèrent l'envoi

de paysans haïtiens dans l'autre partie de l'île. A ce moment-là, l'industrie sucrière prospérait et les

industriels dominicains virent l'occasion d'exploiter la main d'œuvre haïtienne aussi à leur profit.

Cependant, c'était sans compter avec la chute de la bourse de New York, en 1929. Le prix de la livre de

sucre tomba vertigineusement et désormais cette main d'œuvre devait rivaliser avec les ouvriers dominicains pour les emplois. Maintenant, les Haïtiens, au lieu de représenter une occasion pour les Dominicains de s'enrichir, devenaient un problème. En fait, depuis lors, nous voyons dans les discours des officiels dominicains une nouvelle expression. Le problème haïtien ! Il faut résoudre le problème haïtien.

Quelle occasion pour n'importe quel politicien convoitant un poste de gouvernement de gagner des

votes ! Trujillo, toujours en quête de se faire accepter de la bourgeoisie dominicaine, y vit l'opportunité d'asseoir sa popularité. Prétextant que les Haïtiens sur la frontière volaient le bétail des rancheros dominicains, il décida, tout comme son idole, le Führer allemand, allait faire des Juifs, de mettre

fin au problème haïtien. Pendant l'été de 1937, il entama une campagne de démonisation des Haïtiens et

mit sur place un plan sordide pour maximiser les pertes de vie haïtiennes, tout en donnant le change et

prétendant que c'était une réaction spontanée de la paysannerie dominicaine. Les soldats chargés de ce

travail reçurent des instructions strictes d'éviter d'utiliser leurs armes à feu ou leurs baïonnettes et

de couper les têtes de préf-

rence à la machette. Les premières têtes commencèrent à rouler le 3 octobre

1937. Bien sûr, les masses dominicaines participèrent, et comme des hordes de loups assoiffés de sang, ils poursuivirent les Haïtiens partout où ils se réfugièrent. La petite histoire nous dit que le test de nationalité consistait simplement à demander à un individu de prononcer le mot espagnol « *perejil* », qui veut dire persil. Si l'individu n'était pas à même de rouler le « *r* » comme un Dominicain, la peine de mort lui était infligée ipso facto. En fait, le massacre atteint une dimension bien au-delà de la nationalité. Le dictateur voulait purger son pays du sang noir, et de nombreux Dominicains de couleur noire furent exterminés aussi. Il n'était même pas question de les renvoyer en Haïti, puisque ceux qui s'enfuyaient vers la frontière étaient fauchés par les balles des soldats dominicains, encore même qu'ils essayaient de franchir la rivière du Massacre, qui, entre parenthèses, tient son nom d'un autre massacre, au temps de la colonisation française et espagnole.

Les horreurs de ces deux semaines ont été bien capturées dans le roman de l'écrivain haïtien Edwige

Danticat intitulé « *The Farming of Bones* ». Dans la préparation de ce roman, Mme Danticat passa plusieurs semaines sur la frontière haïtiano-dominicaine à interviewer les survivants de cet enfer. Leurs

témoignages lui ont permis de reconstruire les péripéties vécues par nos compatriotes. Elle met le récit suivant dans la bouche d'un de ses personnages : « ... *Now the others circled Yves and me... (We) were lifted by a mattress of hands and carried along next to Tibon's body... The young toughs waved parsley sprigs in front of our faces.*

« *Our jaws were pried open and parsley stuffed into our mouths. My eyes watering, I chewed and swallowed as quickly as I could, but not nearly as fast as they were forcing the handfuls into my mouth...*

Yves fell headfirst, coughing and choking. His face was buried in a puddle of green spew. He was not moving... A few more people were lined up next to us to have handfuls of parsley stuffed down their throats... I coughed and sprayed the chewed parsley on the ground, feeling a foot pound on the middle of my back.

Someone threw a fist-sized rock, which bruised my lip and my left cheek... A sharp blow to my side nearly stopped my breath. The pain was like a stab from a knife or an ice pick... Rolling myself into a ball, I tried to get away, from the worst of the kicking horde. I screamed, thinking that I was going

to die... What was the use of fighting ? ».

Traduction non-officielle : « (...) *Maintenant, les autres nous entouraient, Yves et moi... Nous fumes soulevés par un matelas fait de mains humaines pour être déposés à côté du corps inanimé de Tibon... Les petits vagabonds agitaient devant nous des branches de persil en répétant :*

- Dites-nous comment cela s'appelle! Dites « perejil ! » Yves et moi fumes jetés sur nos genoux. Ils nous forcèrent à ouvrir grandes nos mâchoires et les remplirent de persil. Les larmes aux yeux, je me mis à mâcher et à avaler aussi vite que je pouvais, mais je n'arrivais pas au rythme qu'ils forçaient le persil dans ma bouche.

.. Yves toussant, sans arrêt et à demi asphyxié, tomba la face contre terre, atterrissant dans sa vomissure

verdâtre... Il ne bougeait plus... Ils alignèrent d'autres Haïtiens à nos côtés pour continuer à leur fourrer des poignées de persil dans la gorge... Je me mis à tousser à mon tour et expulsai en un jet le persil mâché, au même moment que je recevais un coup de pied au milieu de mon dos. Quelqu'un lança contre moi une pierre aussi grosse qu'un poing qui m'attrapa aux lèvres et à la joue gauche (...) Un coup sec aux côtes me coupa presque le souffle. La douleur était comme celle d'un coup de couteau, ou d'un pic à glace. Me pliant en boule, j'essayai de m'éloigner de ceux qui frappaient le plus dur. Je hurlai, pensant que j'allais mourir... A quoi servait-il de se battre ? ».

Un autre incident décrit par Danticat dans son roman vaut bien d'être reproduit ici :

« I am coming back, he said, from buying charcoal outside the mill where I work, when two soldiers takeme and put me on a truck full of people. The people who fight before going on the truck, they whip them with bayonets until they consent. After we're all on the truck, some of us half dead,

Suite en page 9

HAÏTI-RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; DEVOIR DE MÉMOIRE

À la mémoire des victimes des Vêpres dominicaines du 3 au 15 octobre 1937

Suite de la page 8

not knowing whose blood is whose, they take us to a high cliff over the rough seas in La Romana. They make us stand in groups of six at the edge of the cliff, then it's either jump or go against a wall of soldiers with bayonets pointed at you and some civilians waiting in a circle with machetes... Then they come back to the truck to get more. They have six jump over the cliff, then another six, then another six... Last they come for me... When I jump off the cliff, Tibon continued, I tell myself not to be afraid... I tell myself, today you are a bird... It's a long way from the cliff to the sea... I fall and fall, passing the rocks where many of the bodies land on the way down. And then me, I fall in the water... When I look at the beach, there are peasants waiting with their machetes for us to come out of the water, some even wading in to look for the spots on the necks, where it's best to strike with machetes to cut off heads... ».

Traduction non officielle : « Com me je revenais au moulin où je travaillais, après avoir acheté du

charbon au dehors, deux soldats se saisirent de moi et me jetèrent sur un camion qui était déjà rempli de monde. Ceux qui avaient résisté avant de monter sur le camion, ils les avaient battus à la baïonnette.

Nous étions tous dans le camion, certains presque morts. Le sang était partout sans que nous sachions de qui il provenait. Ils nous emmenèrent au bord d'une grande falaise dominant la mer agitée de la Romana.

Ils nous alignèrent par groupes de six devant la falaise. On devait ou bien sauter du haut de la falaise ou bien faire face à une rangée de soldats avec leurs baïonnettes pointées dans notre direction et quelques civils à l'attente avec leurs machettes. Ils les firent sauter par groupe de six, puis un autre groupe de six, puis un autre groupe de six... Finalement, c'était mon tour. Je me dis qu'aujourd'hui, j'étais un oiseau et que je ne devais pas avoir peur. Il y avait une longue distance du haut de la falaise au niveau de l'eau. La chute sembla interminable, et comme je tombais, je vis les cadavres empilés sur les rochers ou accrochés à la montagne. Et moi, j'atterris dans la mer... »

« Quand je tournai les yeux

vers la plage, je vis les paysans à l'attente, certains déjà à mi-jambe dans l'eau, armés de leurs machettes et impatients d'accomplir leur tâche de couper les têtes, comme on leur avait appris à le faire ».

Cet épisode est rapporté avec une légère nuance par Michel Wucker dans son ouvrage : « *Why the cocks fight* ». Nous citons : « *The Haitians were transported like cattle to isolated killing grounds, where the soldiers slaughtered them at night, carried the corpses to the Atlantic port of Montecristi, and threw the bodies to the sharks. For days, the waves carried uneaten body parts onto Hispaniola beaches* ».

Traduction non officielle : « Les Haïtiens étaient transportés comme du cheptel vers des zones désertées où ils les exécutaient pendant la nuit et transportaient les cadavres au port de Montecristi dominant sur l'Océan Atlantique. Là, ils les jetaient aux requins. Pendant des jours et des jours, des parties de corps non dévorées apportées par les vagues, venaient échouer sur les plages d'Hispaniola ».

Le bilan de ces atrocités varie selon la source consultée. On s'attendrait certainement à ce que le gouvernement dominicain le minimise. Le ministre des Affaires étrangères intérimaire à l'époque déclara un total de 17,000 morts. Cependant, il est très surprenant que le gouvernement haïtien crût bon de réduire davantage le nombre de victimes à 12,168 comme le rapporta le président Elie Lescot. Cependant, l'historien dominicain Bernardo Vega estima qu'au moins 35,000 Haïtiens périrent durant ce que les Dominicains appelèrent « *El Cor te* » ou la moisson, et c'est ce chiffre que m'avait cité mon père, déjà dans la trentaine au moment de ce massacre.

Les questions qui doivent brûler les lèvres de tout bon Haïtien, ou simplement tout être humain digné d'appartenir au genre dit civilisé, sont, sans doute, les suivantes : Où était le reste du monde ? Quelle a été la réaction des Dominicains ? Quelle a été la réaction en Haïti ? Quelle a été la réaction du gouvernement américain ?

Plusieurs familles dominicaines, qui utilisaient des domestiques haïtiens, les protégèrent de la furie des soldats et de la foule. Plusieurs industriels américains, qui opéraient des usines sucrières, en République dominicaine, et qui employaient des ouvriers haï-

tiens, refusèrent de les remettre aux soldats qui étaient

venus les chercher pour les éliminer. Trujillo chercha à minimiser l'incident, l'expliquant par une simple réaction spontanée des paysans dominicains fatigués des déprédations des illégaux haïtiens.

Par flatterie pour le généralissime, ou par peur de rétributions, les politiciens et les intellectuels dominicains restèrent cois, ou nièrent que le massacre eut lieu. Certains célébrèrent même l'acte « glorieux » posé par le dictateur, pour le bien de la nation. Il faut chercher dans les écrits des membres des partis d'opposition en exil pour trouver une condamnation de cet acte de barbarie par des intellectuels dominicains.

Les victimes, qui survécurent aux plaies par arme blanche ou par balles, espéraient que leur gouvernement allait passer à l'action et prendre leur défense. Comme Danticat fait dire à l'un des ses protagonistes dans « *The Farming of Bones* » : Tell me why don't our people go to war because of this ?... Why won't our president fight ? (Dis-moi pourquoi nos compatriotes ne déclarent-ils pas la guerre ? Pour quoi notre président ne se bat pas pour nous ?).

Tandis qu'un autre observe avec beaucoup de clairvoyance : Poor people are sold to work in the cane fields so our own country can be free of them. (Les pauvres sont vendus pour aller trimmer dans les plantations de canne à sucre, juste pour que le pays en soit débarrassé).

Ils n'avaient raison qu'en partie. Certes, le président Sténio Vincent ne leva pas le petit doigt pour réagir contre ce crime d'une ampleur jamais rivalisée sur l'île d'Haïti. Cependant les jeunes

Haïtiens de toutes les couches sociales du pays, noirs ou mulâtres, s'indignèrent face à la passivité du gouvernement. Partout dans les villes frontalières, et même à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien, ils commencèrent à organiser des milices pour aller défendre leurs concitoyens.

Je le tiens de mon père et Mme Dumayric Charlier l'a confirmé à plusieurs reprises dans ses causeries. Cependant, le président, qui ne voulait pas utiliser son armée pour combattre la sauvagerie des Dominicains, n'hésita pas à menacer nos jeunes patriotes de bastonnade ou d'emprisonnement, s'ils persistaient à vouloir se battre. Qui pis est, au lendemain du massacre, le 15 octobre 1937, l'ambassadeur haïtien à

Santo-Domingo, M. Evremont Carrié, de concert avec le chancelier dominicain Joaquim Balaquer, émit la déclaration conjointe qui suit : « *La relation cordiale qui existe entre la République dominicaine et la République d'Haïti n'a souffert le moindre dommage. Que l'amitié, qui a toujours lié l'honorable président Trujillo et l'honorable président Vincent constitue la force la plus effective pour prévenir la destruction de l'harmonie qui règne entre les deux peuples et les œuvres patriotiques de ces deux leaders illustres, œuvres qui par leurs hautes valeurs spirituelles et morales de justice ont mérité les applaudissements de tout le monde civilisé* ».

Aux Etats-Unis, il se produisit des remous superficiels dans la presse, mais pas le tollé auquel

on aurait dû s'attendre. *Collier Magazine* envoya un reporter pour visiter les deux pays et se rendre compte, de visu, de la gravité de la situation. Il vit les mutilés dans les hôpitaux haïtiens, femmes, hommes et enfants, sans bras, avec des plaies profondes, du cou ou de la tête. Cependant, quand il rencontra Trujillo, celui-ci insista que l'incident avait été exagéré par la presse et que ce n'était qu'un simple règlement de compte entre les paysans des deux côtés de la frontière.

Le sénateur américain Hamilton Fish, un républicain, président du Comité des Affaires étrangères, fut l'un des rares à pousser les hauts cris. Il demanda une rupture des relations diplomatiques entre les États-Unis et la Dominique, mais, après avoir reçu un chèque important de Trujillo, il changea sa chanson et l'affaire n'eut plus de suite. Cependant, on en parlait, dans les milieux politiques, au point que Franklin Delano Roosevelt se sentit obligé de pousser les deux pays à résoudre le conflit à l'amiable. Avec Roosevelt comme arbitre, Haïti ne pouvait s'attendre à aucune justice. Ce même Roosevelt n'avait-il pas dit, auparavant que : « *Trujillo is a bastard, but he is our bastard* » ? D'autre part, il avait dit d'Haïti : « *If we can manage to keep the Haitians with shoes fighting against the Haitians without shoes, we have nothing to fear from Haïti* ». (Traduction de l'auteur) : « *Si nous pouvons maintenir le conflit entre les Haïtiens avec souliers et les Haïtiens sans souliers, nous n'aurons rien à craindre d'Haïti* ».

Trujillo accepta de payer \$750 000 en réparation au gouvernement haïtien, somme qui devait

être distribuée aux victimes. Il importait donc de connaître exactement le nombre et les noms des victimes.

Si, selon le gouvernement haïtien, il y avait eu seulement 12,000 morts, ça aurait fait \$60 par tête d'Haïtien. Mais s'il y avait eu 35 000 victimes, cela représentait à peine \$20 par tête, ce qui veut dire encore, utilisant une phrase de Mme Charlier, qu'un Haïtien valait moins qu'un cochon à l'abattoir.

En plus, combien de familles reçurent cette infime compensation ? Quel recensement sérieux le gouvernement de Sténio Vincent avait-il fait des morts et des blessés, de tous les traumatisés émotionnels, des pertes économiques des Haïtiens qui vivaient légalement et s'adonnaient au commerce en Dominique ?

Non content de cela, l'accord signé par les deux présidents plaça le blâme sur les immigrants haïtiens et le gouvernement haïtien, faisant injonction à ce dernier de prendre les mesures nécessaires pour

empêcher que leurs ressortissants ne traversent la frontière sans permis de travail.

Pour mettre ce massacre en perspective, c'est comme si les Américains décidaient de massacrer les Mexicains, qui vivent illégalement chez eux ou, bien encore rendaient le gouvernement mexicain responsable du flux d'immigrants illégaux à travers leur frontière commune. Ou bien encore, c'est comme si les Allemands ou les Français se mettaient à massacrer les habitants de l'Alsace et de la Lorraine, chaque fois que le tracé de la frontière était révisé, vers l'est ou vers l'ouest.

Les pauvres Haïtiens ont été traités différemment parce qu'aux yeux des Dominicains et des Américains,

ils étaient des infrahumains ?

Parce qu'aux yeux de leurs propres concitoyens, ils étaient et ils demeurent des indésirables dont on n'a que faire. Comme disait le président Jacinto Peynado, « *Au royaume des poulets, les blattes n'ont aucun droits* ».

Soixante-seize ans plus tard, les paysans haïtiens sont retournés en République dominicaine. Ils ne sont pas mieux traités et ils sont gardés dans des villages dénommés les « Bateys », sans avoir accès à l'éducation ou aux soins médicaux.

Leurs enfants et leurs petits-

Suite en page 14

ÉDITORIAL



Receleuse, la communauté internationale impose des sanctions sélectives !

Au moment où les patrons des Nations Unies croient arriver au bout de leurs démarches, en vue du déploiement d'une force militaro-policière « robuste », en Haïti, en aide à la Police nationale, afin de mettre définitivement fin à l'existence des gangs armés faisant la pluie et le beau temps, dans le pays, le secrétaire général de l'institution mondiale fait une dénonciation, en bonne et due forme, de la corruption « généralisée » battant son plein au sein du gouvernement haïtien. Profitant de l'occasion pour attirer l'attention des acteurs sur la dégradation de la situation sécuritaire, en raison de l'escalade de la violence perpétrée par les gangs, António Guterres a, également, mis l'accent sur l'imputé « généralisée », la corruption « endémique », en sus de la crise multidimensionnelle, qui « s'est aggravée ». Ces dénonciations figurent dans un rapport de ce dernier rendu public le samedi 30 septembre, qui fait état de sanctions décernées par des membres de l'ONU, en premier chef, le Canada et les États-Unis, de manière sélective. On se demande si de telles critiques du patron de l'ONU s'adressent aux dispensateurs de sanctions, puisque ces derniers en épargnent d'autres qu'ils prennent pour des protégés.

Intervenant, à la veille du vote du Conseil de sécurité du projet de résolution rédigé par les États-Unis, de concert avec l'Équateur, ces révélations du secrétaire général de l'ONU ont l'allure d'une critique des acteurs, se faisant l'écho des mêmes dénonciations formulées par d'autres secteurs, y compris haïtiens.

En effet, écrit M. Guterres, depuis une année que le Premier ministre de facto intérimaire a lancé sa demande de déploiement d'une force de sécurité spéciale militaro-policière devant être déployée sur Haïti, en vue de venir en aide à la Police nationale, la violence des gangs « s'est encore aggravée » d'avantage, notamment à la capitale haïtienne et ses banlieues, de même que dans les départements de l'Artibonite et du Centre. Le numéro 1 de l'organisme mondial se plaint du fait que « La crise multiforme que traverse Haïti, marquée avant tout par la violence en bande organisée, s'est encore aggravée de puis la mise en place du régime de sanctions ». Faut-il voir, dans ses propos, un reproche pour des mesures mal ajustées ou contraires à la réalité objective ? Surtout que les personnes prises pour cibles, dans le cadre du régime de sanctions imposé par les deux États

d'Amérique du Nord n'ont eu recours à aucune décision de justice, dans leurs pays ou en Haïti. Alors qu'ils ignorent royalement les protestations des victimes cherchant à s'informer de la nature des lois qu'elles ont enfreintes et par devant quelle juridiction elles ont été préalablement condamnées.

Il est aussi bizarre que, non seulement les États-Unis et le Canada gardent un silence arrogant à ce sujet, ils viennent de lancer une nouvelle ronde de sanctions basées sur les mêmes critères que les précédentes. Alors que les hommes d'affaires concernés par ces condamnations courent le risque de se faire ruiner économiquement. Dans de telles circonstances, d'aucuns se croient autorisés à s'interroger, par rapport à quelle justice démocratique sous l'égide de laquelle évoluent ces pays se félicitant pourtant d'être des bastions de démocratie.

En tout cas, loin de là l'idée de disculper les individus frappés de sanctions, par les deux potentats d'Amérique du Nord, car ayant été tous accusés, pour une raison ou une autre, sous le régime d'une justice pour le moins complaisante, mais tout au plus pourrie jusqu'aux os. Quand bien même les instruments de justice disponibles en Haïti leur permettent d'échapper à toute poursuite, cela n'autorise nullement Washington ou Ottawa de les punir de manière arbitraire, comme ils le font dans les cas actuellement en question.

À cet égard, ces pays, qui s'autoproclament gardiens de la démocratie se font passer pour de mauvais exemples aux démocraties qu'on serait tenté de dire « mineures ». On ne peut trouver d'expressions pour, en plein 20^e siècle, qualifier des pays traînant derrière eux une tradition démocratique plus que centenaire. De toute évidence, ces États dispensateurs de sanctions basées sur l'arbitraire n'ont aucune autorité morale de faire la leçon de démocratie aux États qu'ils osent garder de haut ou traiter en administrations dévoyées.

Mais, en ce qui concerne le contexte dans lequel évoluent les relations des États-Unis, du Canada et de leurs alliés de la démocratie occidentale, avec Haïti, la situation est encore plus grave.

En effet, si dans son rapport du 30 septembre, le secrétaire général de l'ONU n'affiche véritablement l'intention de critiquer les pays occupant l'avant-scène, dans les démarches politico-diplomatique relatives à Haïti, il apporte, sans même s'en rendre compte, de l'eau au moulin des critiques du CORE Group aligné derrière les Américains.

Le dernier rapport de M. Guterres

dit, sans langue de bois, « la corruption demeure endémique ». Si le patron de l'ONU n'est pas allé jusqu'à signifier, explicitement, le caractère omniprésent de ce crime, à tous les niveaux de l'administration haïtienne, les propos qu'il émet suffisent à transmettre le message. En tout cas, pour avoir même réitéré ces dénonciations, mille fois répétées ailleurs et auparavant, M. Guterres ne fait que corroborer nos propres accusations.

Dans la foulée des dernières dénonciations de celui-ci, revisitons les nôtres et mettons-les en contexte. Si António Guterres reconnaît que la corruption et l'impunité battent leur plein au sein de toute l'administration publique, en Haïti, qui en est exempt ? Et s'il est en mesure d'en faire l'observation qu'est-ce qui empêche les représentants diplomatiques présents en Haïti d'en faire, à leur tour, la même découverte ? À moins que les rapports présentés à leurs supérieurs, sur de tels faits, soient ignorés ou supprimés par des décisions politiques venues d'en haut.

Nous voulons croire que les diplo-

mates en poste en Haïti acheminent régulièrement des rapports objectifs sur les faits de corruption et d'autres crimes se donnant libre cours dans la formulation de la politique de leurs gouvernements, envers le pays d'accueil.

En clair, toutes choses égales d'ailleurs, et ceux qui se ressemblent s'assemblent, les personnes partageant les mêmes traits de caractère se solidarisent. Serait-ce le motif pour lequel les pays qui supportent, politiquement et diplomatiquement, Ariel Henry, tiennent tant à lui, en dépit de sa toxicité politique ?

À la lumière des derniers constats du secrétaire général de l'ONU sur le gouvernement de M. Henry, décrivant des dirigeants inacceptables en Haïti, ceux qui rejettent le choix du CORE Group et du Département d'État américain, à la charge de la primature, sont dans leurs bons droits. Alors, comment expliquer l'imposition de sanctions sur des oligarques politiques et du monde des affaires, alors que d'autres sont épargnés ? Les patrons d'Ariel Henry sont définitivement des receleurs !

HAÏTI OBSERVATEUR

Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, N
Y 11435-6235 Tél.
(718) 812-2820

SUBSCRIPTION FORM BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Haïti

Haïti-Observateur
98, Avenue John Brown, 3ème étage
Port au Prince, Haïti
Tél (509) 223-0782 ou
(509) 223-0785

CANADA

Haïti-Observateur
Gérard Louis Jacques
514-321-6434
12 Haïti, 06 Canada
12213 Joseph, Cassavari
Ministral H0MEX7

EUROPE, AFRIQUE ET ASIE

Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'intéressé doit s'adresser à:
Jean Claude Volantier
13 K Avenue Holtheim, 81 Rt Apt. 41
93310 Le Pré St. Gervais France
Tel. (33-1) 43-63-28-10

ÉTAT-UNIS

1ère classe
 48.00 \$ US, pour six (6) mois
 90.00 \$ US, pour un (1) an

AFRIQUE ET ASIE

553.00 FF, pour six (6) mois
 1005.00 FF, pour un (1) an

CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE

1ère classe
 973.00 US, pour six (6) mois
 1600.00 US, pour un (1) an

EUROPE

73 EURO, pour six (6) mois
 125 EURO, pour un (1) an
Par chèque ou mandat postal en francs français

Name/Nom _____

Company/Compagnie _____

Address/Adresse _____

City/ville _____

State/État _____

Zip Code/Code Régional _____

Country/Pays _____

Tous les abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat bancaire

EDITORIAL



In a cover-up, the international community imposes sanctions selectively!

At a time when the bosses of the United Nations believe they are nearing the end of their efforts to deploy a “robust” military-police force in Haiti, in support of the National Police, to put an end definitively to the existence of armed gangs wreaking havoc in the country, the Secretary General of the world institution has made a full-scale denunciation of “widespread” corruption at the heart of the Haitian government. Taking the opportunity to draw attention to the worsening security situation, due to escalating gang violence, António Guterres also highlighted “widespread” impunity and “endemic” corruption, in addition to the multidimensional crisis, which “has worsened.” These denunciations appear in a report by the Secretary General made public on Saturday, September 30, in which reference is made to sanctions imposed by top UN members, primarily Canada and the United States, on a selective basis. One wonders whether such criticisms from the UN boss are directed at the sanction dispensers, who spare others considered their protégés but deserving the same treatment.

Intervening on the eve of the Security Council vote on the draft resolution drawn up by the United States, in conjunction with Ecuador, these revelations by the UN Secretary General have the appearance of a criticism of the major players, echoing the same denunciations made by other sectors, including Haitians.

Mr. Guterres writes: *“In the year since the de facto interim Prime Minister launched his request for the deployment of a special military-police security force to assist the Haitian National Police, gang violence has further escalated, particularly in the Haitian capital and its suburbs, as well as in the departments of Artibonite and Centre.”*

The Number One at the international organization complains that *“the multifaceted crisis in Haiti, marked above all by organized gang violence, has worsened since the sanctions regime was put in place.”* Are we to take his comments as a reproach for measures that are ill-adjusted or contrary to objective reality? Particularly as the people targeted for the sanctions imposed by the two North American leading states have had no recourse to any judicial decisions, either in the foreign countries or in Haiti. At the same time, the U.S. and Canada blatantly ignore the protests of the victims seeking to find out the nature of the laws they have

broken, and by which jurisdiction they have been previously convicted.

It is also bizarre that, not only do the U.S. and Canada maintain an arrogant silence on the subject, they have just launched a new round of sanctions based on the same criteria as the previous ones. Obviously, the businessmen concerned by these condemnations run the risk of economic ruin. In such circumstances, some people rightly question the democratic justice inspiring these actions by countries which pride themselves of being bastions of democracy!

In any case, far be it from us to exonerate the individuals sanctioned by the two North American potentates. After all, awaiting proper trial, if that’s ever possible, they have all been accused, for one reason or another, based on a judicial system at home that, to say the least, is complacent, indeed rotten to the core. But, even if the instruments of justice available in Haiti allow them to escape prosecution, this does not, in any way, authorize Washington or Ottawa to punish them arbitrarily, as is being done currently.

In this respect, these countries, self-proclaimed guardians of democracy, set a bad example for democracies that one might be tempted to call “minor” ones. In the middle of the 20th century, it’s hard to find words to describe the actions of those countries which boast a democratic tradition stretching back more than a century. Clearly, these states dispensing sanctions arbitrarily have no moral authority to give lessons in democracy to the states they dare to look down on or treat as rogue administrations.

The situation is even more serious when one considers the context in which the United States, Canada, and their Western allies deal with Haiti specifically.

Indeed, the UN Secretary General’s report of September 30 may not show that it is intentionally targeting the countries in the forefront of political and diplomatic efforts in relation to Haiti for criticism. Yet, without realizing it, it does add fuel to the fire of criticism levelled at the CORE Group of Western ambassadors in Port-au-Prince, following the dictates of the Americans. In no uncertain terms, Mr. Guterres’ latest report states, that *“corruption remains endemic”*. While the UN boss did not go so far as to explicitly state the omnipresence of this crime, at all levels of the Haitian administration, his words are enough to convey the message. In any case, by making these denuncia-

tions, repeated a thousand times before by others, including us, Mr. Guterres is corroborating these accusations.

In the wake of his latest denunciations, we’re entitled to revisit our own and put them in context. It appears that António Guterres acknowledges that corruption and impunity are rampant throughout Haiti’s public administration, no one excepted! If, at great distance, he can make that observation, what stops diplomatic representatives in Haiti from making the same discovery? Unless reports of such events filed to their superiors back home are ignored or suppressed by political decisions from above!

After all, we would expect diplomats posted in Haiti to regularly submit objective reports on corruption and other crimes that seem to escape the attention of those formulating government policies towards their host coun-

try!

All things being equal, as the saying goes, one is left thinking about the other saying that birds of a feather flock together. Could this be the reason why the countries that support Ariel Henry politically and diplomatically are so keen on him, despite his political toxicity?

In that light, the latest findings of UN Secretary General António Guterres regarding Ariel Henry’s government, describing unacceptable leadership in Haiti, are supportive of those who reject the choice of the CORE Group and of the U.S. State Department in installing their man in the Prime Minister’s seat. Consequently, how can one explain the imposition of sanctions on political and business oligarchs, while others are spared? Obviously, Ariel Henry’s bosses are deeply involved in a cover-up.

HAITI OBSERVATEUR

Le monde est, plus la guerre

Haiti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, N
Y 11435-
6235 Tél. (718)
812-2820

SUBSCRIPTION FORM BULLETIN DE SOUSCRIPTION

<p>HAÏTI</p> <p>Haiti-Observateur 98, Avenue John Brown, 3ème étage Port au Prince, Haïti Tél. (509) 223-0782 ou (509) 223-0785</p> <p>CANADA</p> <p>Haiti-Observateur Gerard Louis Jacques 514-321-6434 12, Hill CR Canada 12213 Joseph Cassavant Montreal H3M 0C7</p> <p>EUROPE, AFRIQUE ET ASIE</p> <p>Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'interessé doit s'adresser à: Jean Claude Volbain 13, K Avenue Fochette, Et Et Apt. 44 93310 Le Pré St. Germain France Tél. (33-1) 43-68-28-10</p>	<p>ÉTAT-UNIS</p> <p>1ère classe</p> <p><input type="checkbox"/> 48.00 \$ US, pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 90.00 \$ US, pour un (1) an</p> <p>AFRIQUE ET ASIE</p> <p><input type="checkbox"/> 553.00 FF, pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 1005.00 FF, pour un (1) an</p> <p>CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE</p> <p>1ère classe</p> <p><input type="checkbox"/> \$73.00 US, pour six (6) mois <input type="checkbox"/> \$140.00 US, pour un (1) an</p> <p>EUROPE</p> <p><input type="checkbox"/> 73 EUROS, pour six (6) mois <input type="checkbox"/> 125 EUROS, pour un (1) an</p> <p>Hat chèques ou mandat postal en francs français</p>
---	---

Name/Nom _____

Company/Compagnie _____

Address/Adresse _____

City/ville _____ State/État _____

Zip Code/Code Régional _____ Country/Pays _____

Tous les abonnements sont payables d'avance par chèques ou mandats bancaires



Suite de la page 16

aus si un gros sacrifice consistant à envoyer les joueuses de talents de tous les clubs aux USA dans des équipes de collèges, au début des années 2000. Elles ont toutes élevé leur niveau de jeu. Ainsi, en 2003, aux Jeux panaméricains, Haïti féminine battit Argentine (4-2), mais là encore, des difficultés pour élever le niveau, en début des années 2000, à installer la fauteur dont le niveau d'anglais entraînent l'interruption des études et la cessation d'activité du football aux States. Conséquence : presque une belle génération de joueuses (1973-2003) perdue pour le football, puisqu'incapable de voyager. Que de belles joueuses, Viola Nord, Sainte-Anne Pierre, Géraldine Calixte, Géraldine Valentin, Myrlande Terléus, Rosenie Exhumé ont dû ar rêter.

Des dirigeants passionnés et intègres

Il devint de plus en plus difficile pour les clubs de travailler avec les joueuses, surtout les faire atteindre un très haut niveau. À partir du séisme de 2010, la FHF créa le programme d'élites Camp Nous, des années après l'affiliation officielle du football féminin, en 1976, la Fédération haïtienne de football (FHF), sauf en de très rares occasions ne s'occupait vraiment pas à fonds de football féminin, tout au moins ne donnait pas en durée de travail la même attention au football pratiqué par les femmes, faute de ressources. Il est vrai que, jusqu'à l'arrivée du président Joseph Blatter, en 1998, il n'y avait pas de financement garanti pour la FHF, qui devait compter sur l'aide épisodique et chiche de l'État. C'était encore plus compliqué pour le football féminin où la seule garantie était la quasi-folie des dirigeants et passionnés animateurs du secteur. Même l'introduction du (Fonds d'assistance financière (FAF) de la FIFA, créé en 1998, par M. Blatter), qui exigeait des fédérations de football de consacrer un pourcentage pour le football féminin ne changeait pas le tableau, vu que cette modique somme (USD 250,000 dollars \$ /l'an) ne saurait suffire pour couvrir tous les besoins d'une Fédération dans un pays pauvre sans sponsor, droits de télé, qui devait, parallèlement, poursuivre un difficile processus de décentralisation pour sortir le football, abusivement appelé Sport Roi d'Haïti, pourtant longtemps confiné à la capitale, Port-au-Prince, un support réel au football féminin a longtemps manqué.

Camp Nous : En route vers l'excellence et le

rêve

Il a fallu un événement malheureux, le terrible séisme du 12 janvier 2010, qui fut une catastrophe pour le pays, pour le football, notamment dont 32 dirigeants, délégués de clubs, en réunion, ce jour-là, pour l'ouverture d'une nouvelle saison 2010, perdirent la vie dans l'effondrement du bâtiment abritant la FHF, à l'avenue Christophe. Parmi eux, le respecté et regretté coach Jean Yves Philogène Labaze, qui avait qualifié Haïti pour le Mondial U17 Corée 2007. C'est alors que les dirigeants de l'ensemble des clubs, réunis en séance d'urgence, prirent la décision de faire de cet événement tragique, douloureux une opportunité aussi pour changer ce drame malheureux en une opportunité pour faire avancer le football du pays. La FHF avait invité plusieurs dirigeants de la FIFA à visiter Haïti, dont l'influent président de la FA de Jamaïque, Cpt Horace Burrell et le Trinidadien Jack Warner, vice-président de la FIFA. Les deux ont su profiter de la sensibilité du président Blatter pour Haïti, qui décida de la création d'un fonds spécial post-séisme pour aider le football haïtien à se remettre des traumatismes du terrible tremblement de terre. Les fonds étaient constitués à partir d'un prélèvement sur la part de la FIFA sur les matches de préparation joués par les équipes nationales qualifiées pour la Coupe du monde Afrique du Sud 2010.

La FHF, pour relancer le football, organisa une coupe d'Haïti spéciale, incluant toutes les équipes du pays, en donnant à chacune une allocation spéciale et des équipements. La FHF avait suggéré à la FIFA de garder les fonds et de payer directement aux entreprises ayant effectué des travaux, dans le cadre de la reconstruction post-séisme. Ainsi, une firme hollandaise installa une nouvelle pelouse synthétique, au Stade Sylvio Cator, remplaçant l'ancienne abîmée par les sinistrés du séisme, qui s'étaient réfugiés sous des tentes. Des travaux furent supervisés par un ingénieur civil, également coach, Yvon Avry. Ainsi la FIFA fit construire un nouveau siège pour la FHF baptisé Édifice Jean Vorbe. Plusieurs édifices furent érigés de vant constituer la nouvelle académie. Faisons remarquer que le nom « Camp Nous », choisi pour désigner ce programme d'élites, a été désigné par des bienfaiteurs allemands appartenant à diverses institutions de ce pays, qui avaient organisé un match de gala pour récolter des fonds, dont le Rotary allemand, la chaîne de Télévision privée allemande SAT-EIN; plusieurs gloires sportives allemandes, dont la star du tennis Boris Becker, des champions du monde

de football et autres grandes figures de la Bundesliga, Paul Breitner, Gunther Netzer, Aldair, etc., qui avaient participé à ce match spécial retransmis en direct par la chaîne. Aussi une collecte de fonds a-t-elle été réalisée au cours de la retransmission TV du spectacle. Une campagne ayant servi à collecter des fonds, lors d'un match de gala opposant, d'un côté la Sélection nationale venue spécialement d'Haïti, et ce regroupement d'anciennes gloires allemandes. Le match organisé dans la ville d'Augsbourg, dans le land de Bavière, les fonds collectés, lors cette retransmission ayant permis à Sat Ein d'engager une firme allemande pour construire les bâtiments, dortoirs et salles de classe de Camp Nous érigés dans l'espace du centre FIFA Goal, à Croix des Bouquets, sur les six hectares de terre concédés par l'État haïtien, sur le grand espace de 36 hectares de l'État et du ministère de la Jeunesse et des sports.

Parallèlement, la FJF avait joué de sa bonne image et convaincu le président de la FIFA de l'époque, Joseph Blatter, à créer un fonds spécial de solidarité avec Haïti, après le terrible séisme du 12 janvier 2010, fonds constitué des prélèvements sur la part de la FIFA des recettes des matches de préparation à la Coupe du monde pour aider Haïti à reconstruire son football. Ainsi, en plus de Camp Nous, avec les salles de classe, les immenses dortoirs pour loger les jeunes et le personnel permanent éducatif, d'encadrement des jeunes, le personnel de service du Centre, les professeurs de l'école primaire et secondaire, entraîneurs résidents des jeunes, le personnel étranger d'assistance médicale et technique, ainsi que les élèves-apprentis-footballeurs des deux sexes.

Il faut souligner le fait que de nombreux techniciens étrangers vivaient au centre, des coaches cubains, des éducateurs français et aussi des coaches et thérapeutes vénézuéliens, le projet académie d'élite a été implanté par un instructeur français de la FIFA, qui avait une double compétence. Comme spécialiste en génie, il supervisait les travaux de construction en général et travaillait en étroite collaboration avec la firme de construction haïtienne TECI NAé et comme éducateur de football, il travaillait de près avec les éducateurs et dirigeants haïtiens sur la reprise des compétitions. Ainsi, l'ingénieur Yvon Avry, avec les entraîneurs haïtiens James Morisset et Hubert Anglade, il se déplaçait souvent en province, dans tous départements du pays, dans le cadre de l'opération de détection des deux premières promotions de joueurs et de joueu

ses, qui devaient intégrer l'Académie Camp Nous. Il touchait à tout, notamment les programmes et curricula des séances quotidiennes d'entraînement, de la discipline, des codes de conduite des jeunes impliqués dans tous les aspects du Centre.

Le professeur vénézuélien, le général Contreras, en charge de la préparation physique, à Camp Nord, habitait à Camp Nous.

Et c'est fort de cette planification minutieuse, allant jusqu'à définir les rôles des parents, que Camp Nous s'est lancé vers les sommets du football féminin. Camp Nous venait renforcer un autre projet ambitieux lancé en 2012, et qui avait l'objectif de lancer le football féminin vers des sommets au niveau international.

La sélection nationale dans le championnat officiel américain

Alors que « Camp Nous » venait d'être lancé, la FHF, toujours dans la vision d'élever le niveau de jeu et de rendre nos équipes plus compétitives, parallèlement, inaugurerait une initiative audacieuse : Avec l'assistance d'un coach américain, très respecté aux USA, Shek Borowski, la FHF lançait un projet consistant à envoyer dans un camp aux USA, dans l'Indiana, une quarantaine de joueuses internationales qui y séjourneraient plusieurs mois, de façon quasi permanente là-bas. Elles y étaient presque toute l'année, s'entraînant comme une équipe professionnelle, voyageant à travers les États et jouant un championnat régulier de haut niveau, en sus de disputer, de temps à autre, des rencontres amicales internationales contre des sélections en tournée aux USA. La plupart des joueuses en profitaient pour suivre des cours ; le niveau s'était rapidement élevé, à un point tel que, lors de la CONCACAF de 2015, organisée à Washington, Haïti rata de peu le Mondial FIFA 2015, puisque la Sélection termina à la cinquième place, alors que quatre (4) sélections se qualifiaient pour le Mondial d'Allemagne. Cette Sélection permanente, à l'instar d'un club pro, s'entraînait toute la saison et revenait seulement à la fin de la saison américaine en Haïti. Déjà, de très jeunes joueuses de Camp Nous venaient en renfort de l'effectif installé aux USA, à l'occasion de ces matches internationaux contre des sélections de passage, en tournée aux USA. Le staff dirigeait aussi, toutes les équipes nationales féminines juvéniles, ainsi des jeunes d'à peine 15 ans, comme Sherly Jeudy, Kénsia Destinville, Soveline Beaubrun, Zila Lafleur, Jennifer Limage, Émeline Charles, Batcheba Louis, Clorène Râteau, la gardienne Jonie Gabriel, Nérellia

Mondésir, etc. jouèrent contre l'Irlande, en 2014; contre l'Australie, et même deux fois contre les USA, à Détroit et à Oklahoma, en 2016. Mais des problèmes financiers entraînant des désertions fréquentes, dans le groupe, mirent fin à ce projet prometteur, la plupart des joueuses abandonnèrent le football. Le coach Sheck fut, lui, engagé d'ailleurs par la Fédération porto-ricaine, face aux ennuis dans le financement du projet haïtien, mais on n'oubliera pas de sitôt l'extraordinaire travail accompli bénévolement par ce groupe de coaches passionnés de football féminin et qui, par-dessus tout, étaient de grands amoureux de notre pays et de son football. On pense à Sheck et à tous ces compétents collaborateurs, comme Alejandro Salisbury, un éducateur d'origine costaricaine, fou d'Haïti et de son football, et qui continue, d'ailleurs, d'assister les équipes d'Haïti partout où elles se produisent.

En fait de cette cinquantaine de joueuses, qui furent de ce programme ambitieux d'une équipe nationale féminine, s'entraînant en permanence aux USA, seule Roselord Borgella, encore jeune à l'époque, fait partie de l'effectif actuel des Grenadières; et c'est à la faveur des acquis de ce travail de haut niveau, à cette époque, où elle jouait défenseuse centrale, associée à une encore gamine Soveline Beaubrun, longtemps capitaine des capitaines de Camp Nous.

En route vers les sommets

Heureusement, grâce à Camp Nous, la relève était assurée, car des jeunes de la première génération arrivaient rapidement à l'écllosion et allaient se lancer dans le bain. à l'occasion des éliminatoires du Mondial France-2019, dans lequel on échoua de peu; dans le groupe de quatre avec Guadeloupe, Martinique, Jamaïque, Haïti échoua au goal différence, favorable d'une unité aux Reggae Girls.

L'équipe haïtienne se donna alors l'objectif de qualification pour le prochain Mondial 2023 qu'elle était sûre de pouvoir atteindre. Avec la première génération des joueuses, pensait-on atteindre les 24-26 ans, donc plus de maturité dans le jeu. Le nouveau projet, annonçait-on devait consister, selon le coach Laurent Mortel, à une conférence à Marriott, et qui dirigeait la Sélection à placer une quarantaine de joueuses en Europe, entre l'Espagne, pour les rendre plus compétitives, les réunir souvent sur place en stage et jouer le plus que possible des matches amicaux, lors des dates FIFA.

J.B.



OBITUAIRE

DÉCÈS DUNE GRANDE FIGURE DU FOOTBALL L'ex-entraîneur national Fresnel Duchatelier est décédé

C'est une note de son club l'As Tigresses-Tigers qui l'a annoncé : l'ancien gardien international haïtien, Fresnel Duchatelier, a fait le grand voyage, la semaine écoulée. L'homme de 79 ans pa raissait en bonne santé, lorsque nous l'avions vu, à l'époque du mondial Qatar-2022, à New York, à la fin de l'année dernière où il était venu visiter ses enfants : sa fille Valerie, sa dernière enfant, qui partageait sa vie avec lui, en Haïti, et qui a confirmé la nouvelle de son décès, nous a précisé que c'est à son retour de l'étranger, au début de cette année, que son état de santé s'est brusquement détérioré; il ne s'en remettra d'ailleurs pas et a rendu l'âme, la semaine écoulée, suite à ce mortel cancer des poumons, qui a eu raison de sa robuste santé. Il est parti donc rejoindre sa femme, Claudie Duchatelier, partie, il y a quelques années, un décès qui avait profondément affecté le mari, qui ne s'est jamais remis de cette séparation.

Avec lui part un des mons tres sacrés du football haïtien de l'époque inoubliable 1967-1974. Fresnel, venu du football gonaïvien, s'était installé et imposé ra pidement dans les buts du Racing Club Haïtien, au point d'être ap pelé en équipe nationale avec laquelle il jouait de nombreux matchs, dont un inoubliable Haï ti-USA, en avril 1969, au Stade Sylvio Cator. Il fut ainsi, avec Edner Charles, de l'Aigle Noir, l'une des doublures de l'inégala ble Henri Francillon, lors de l'historique campagne de qualification Mexico-1970, lorsque l'Équi pe nationale fut éliminée de justesse lors d'un dernier match de barrages contre El Sal

vador, en octobre 1969, à Kingston, Jamaï que.

Par la suite, il se lança dans la carrière d'entraîneur, d'abord au Racing, puis dans l'équipe du corps des Léopards des FADH, dont il dirigea l'équipe de football, jusqu'à la démobilisation de celle-ci.

L'entraîneur le plus titré de football féminin

Mais c'est dans le football féminin qu'il allait obtenir ses lettres de noblesse en s'attachant pour le reste de sa vie aux TIGRESSES et qui sera pour lui et sa famille la passion de sa vie à partir de 1974 peu après donc la fondation du club ; en collaboration avec d'au tres éducateurs connus comme Guy Benoit le coach fondateur de ce club Lucien Larue, Fritz Jean Baptiste, le regretté Serge Pierre, Jean Marie Pauyo, Wilner Etienne, Harold Edma, même de plus jeunes tels wilner Lamarre, Willio Jumelle etc.. etc il était un mons tre et est devenu le coach de football avec le plus long état de service et surtout le plus riche palmarès ; il fut plusieurs fois aux commandes de l'équipe nationale fé minine qu'il entr'au tres dirigea en compagnie au début avec Jean Marie Jean Baptiste, Raphaël Delatour Puis avec son insépara ble Ami Jean Yves LABAZE lui-même fondateur et coach de l'ANA CAONA de Léogane ; les deux étant aux commandes de l'équipe nationale féminine qui disputa les préliminaires de la 1ere coupe du monde de football féminin en Avril 1991 la CONCACAF 1991 disputée au stade Sylvio Cator.

Hommages de

l'AsTigresses

Dans une note publiée la semaine écoulée annonçant le départ de leur illustre coach, son club de football, L'As Tigresses/Tigers a d'ailleurs rendu hommage, pleure à la douleur d'annoncer le départ pour l'Orient éternel d'un de ses plus illustres serveurs, l'entraîneur Fresnel Duchatelier, décédé le week-end écoulé, en sa résidence, à Delmas, Port-au-Prince, Haïti, après une longue maladie. Dans cette note nous lisons :

« (...) Avec ce décès disparaît l'un des plus illustres, des plus courageux, des plus dévoués et compétents cadres de notre Asso ciation et du football haïtien qu'il a servi avec dévouement et sacrifice pendant plusieurs décennies....

« (...) DUCHA, comme nous l'appelions familièrement, après des débuts dans sa ville natale des Gonaï ves, arriva à la capitale com me gardien de but au Racing Club haïtien, dans les années 1960, et dont il défendit les couleurs avec brio, au point d'être appelé en Équi pe nationale qu'il a défendu avec brio et courage plusieurs fois. Par la suite, il entama sa carrière d'entraîneur dans le corps des Léopards des Forces armées d'Haïti, où il se révéla un éducateur compétent et dévoué; mission qu'il remplissait parallèlement à celle de coach de l'équipe de football de l'Asso ciation ».

La passion de sa vie restera le foot ball féminin et les Tigresses-Tigers auxquels il consacra pres que son dernier demi-siècle d'existence.

Une contribution inestimable au pays
« DUCHA a contribué à former plu-

sieurs générations de footballeuses de qualité qui ont aidé l'Association à construire le plus brillant palmarès d'un club de football féminin dans l'histoire de notre pays et à beaucoup de footballeuses d'atteindre une belle notoriété.

« C'est un départ qui nous plonge tous de la grande famille jaune et noire, éparpillée aux qua tre coins du

DISONS CON DOLÉANCES !

Les funérailles de notre l'immortel Coach Fresnel Duchate lier seront célébrées le 7 octobre 2023, à l'église Saint Pierre de Péti on-Ville.

« L'exposition se fera à l'église, à partir de 7 heures 30 et la messe funèbre est à 8 heures 30 du matin.

BON VOYAGE DUCHA ! »
Fresnel Duchatelier en compagnie de



Fresnel Duchatelier en compagnie de cinq Tigresses.

monde, dans une profonde tristesse et conjuguons nos prières pour que le Très-Haut l'accueille dans sa demeure éternelle.

Les membres de l'ASTT, à l'occasion de ce départ très douloureux pour NOUS prient la famille de notre grand éducateur de croire en notre profonde douleur et d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

A ses enfants : Farell Cynthia Duchatelier, Claudine Duchatelier, Marc Mitchell Duchatelier, Ruth Kathleen Duchate lier, Valérie Kaina Duchatelier; à son neveu Pierre Chatelier; ainsi qu'à ses nombreux cousins, on cles amis et autres proches, à ses inséparables frères et sœurs des Tigresses, nous

5 Tigresses : debout Myr lande Terleus (à gauche ; Carline Denis à droite. Accrou pies de gauche : Géraldine Calixte , Mar galie Lundi et Santia François.

La première sélection nationale féminine de l'histoire avec l'entraîneur Fresnel Duchatelier (année 1975) avant de recevoir le Stade de Reims de France meil leure équipe française de l'épo que, au stade Sylvio Cator

Au Night-Club Chez Maxim : Le coach Duchatelier décoré en 1982, à l'occasion des 10 ans des Tigresses, par deux dirigeants du club : le président, Dr Carl Henri Saint-Amand, le Dr Yves Jean-Bart, secrétaire général, Me. Morin Théogène, vice-président.

FEU VERT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU Les Kenyans attendus en Haïti

Mais la haute Cour de Justice du Kenya met les freins...

Suite de la page 1

agents de sécurité des quelque douze à treize autres pays, qui se sont portés comme volontaires pour cette mission. Bien que de mauvaises nouvelles, quant à la concrétisation de ce projet, se soient glissées dans l'actualité, l'obstacle le plus inquiétant, jusqu'ici, reste l'opposition de la Cour supérieure de Justice du Kenya ordonnant la mise en veilleuse de ce déploiement.

En effet, depuis la semaine précédente, dans les milieux op positionnels au président Wil liam Ruto, qui pousse à la roue pour que ses policiers prennent le leadership de cette force de sécurité internationale spé-

ciala, qu' avait sollicitée le Premier ministre de facto Ariel Henry, circulaient des informations faisant état d'obstacles dressés sur la voie de cette initiative. Des parlementaires kenyans s'étaient constitués en faux contre l'envoi de policier de ce pays à l'étranger, en vue de combattre les criminels, déclarant cet te décision contraire à la Cons titution du Kenya.

Cette semaine, la Cour suprême du Kenya, saisie par des membres du parti d'opposition, a donné son verdict, stoppant temporairement ce déploiement, en attendant que l'affaire soit entendue devant la Justice de ce pays d'Afrique.

En effet, saisi de la question par l'avocat Ekuru Aukot, qui est aussi membre de l'opposition au chef



Dr Alfred Mutua, ex-ministre des Affaires étrangères du Kenya.

d'État kenyan, la Haute Cour de Justice de Nairobi, Kenya, a rendu un verdict qui met en veil leuse les préparatifs du déploiement que les autorités du Kenya avaient déjà entamés.

En réponse aux questions soulevées par M. Aukot, le Tribunal s'est prononcé en ce sens : L'op position a soulevé « des questions importantes pour le pays et l'intérêt du public qui requièrent d'être examinées en urgence ».

Selon des rapports de presse, l'Agence France Presse, qui a pu consulter le texte émis par le juge Enock Mwita, dit suspendre, provisoirement cette initiative, précisant que l'arrêt de ce déploiement restera en vigueur jusqu'au 24 octobre. Selon les détracteurs du président Ruto, le promoteur de l'envoi de troupes kenyanes ap pelés à prendre la tête de cette force internationale spéciale d'intervention en Haïti pour éliminer les bandits armés, cette mission va, non seulement à l'encontre de la Constitution kenyane, elle est surtout dangereuse.

Des oppositions d'autres natures se soulèvent

D'autres opposants se sont jetés dans la mêlée contre ce projet. Alors que la bataille juridique fait son bonhomme de chemin, d'autres secteurs élèvent fortement la voix pour sensibiliser la communauté internationale, par rapport à des dangers d'autres genres.

En effet, l'argument est soulevé avec force contre l'épidémie d'ébola battant son plein dans ce pays africain où des millions de personnes sont infectées. On parle aussi de la contamination du SIDA, qui est très propagée dans la population.

Les critiques de ce projet attirent l'attention sur l'expérience passée des contingents onusiens, qui avaient été déployés en Haïtien, et dont des troupes avaient contaminé l'eau de la rivière Artibonite, qui avait contaminé des milliers de personnes, en sus d'occasionner la mort d'environ 10

Suite en page 14

J'ACCUSE

Suite de la page 5

duction du riz national, ruiné les paysans producteurs de riz et alimenté les conditions génitrices de l'émergence des gangs armés.

Au niveau industriel, le département d'Etat Américain, l'Am bassade des États-Unis ont intervenus vigoureusement pour bloquer toute augmentation du salaire minimum en Haïti, et sont responsables du fait que la classe ouvrière croupisse dans la misère

<https://www.haiti-now.org/state-department-help-suppress-minimum-wage-haiti/>

Les USA prennent toutes ces décisions défavorables à Haïti, puis se présentent comme le sauveur.

Alors que si les États-Unis ont tribuait effectivement à l'émergence d'une Haïti prospère, Haïti deviendrait un atout pour les USA et non un fardeau. Les douze millions d'âmes qui peuplent le territoire pourraient devenir 12 millions de consommateurs détenteurs de pouvoir d'achat, capables de consommer les produits

américains, partir en vacances aux USA, puis retourner chez eux ; partir étudier en Amérique puis retourner chez eux. La question d'immigration des Haïtiens serait résolue. Les programmes militaires aux TPS, VI SAS HU MANITAI RES ne seraient plus de mise. Politiquement les USA seraient habilités à faire du NATALISME c'est à dire promouvoir la croissance démographique à partir de sa population, comme le veut une grande partie de l'électorat américain, et non par l'immigration le veut une autre partie de l'électorat.

Un Haïti prospère, le vœu des haïtiens, comme Jacques Savary, qui ont combattu à Savannah pour une Amérique libre et prospère, deviendrait une torche à brandir aux Nations Unies, et démontrerait la bonne volonté des États Unis d'Amérique (USA) d'être un partenaire fiable, responsable, qui ne cherche pas à s'approprier à lui tout seul les ressources naturelles des autres pays, et surtout des pays faibles comme Haïti, qui lui avait prêté main forte lorsque le USA en avaient besoin face à l'Angleterre.

USA pour une fois soyez reconnaissants. Désenchaîner les ressources naturelles stratégiques d'Haïti, or, pétrole. Négociez des partenariats équitables. Ne reproduisez pas les erreurs que la France, votre partenaire à l'OTAN, a commises au Mali, Niger, Boukina.

Il est temps de finir avec le tout pour vous rein pour l'autre.

Vous devez reconnaître et accepter que les Haïtiens eux aussi veulent être souverains et prospères.

Une Haïti souveraine et prospère ne serait plus une source d'instabilité et une menace dans la région.

Métropole - Puisque vous nous dites que la question de la fermeture de la frontière est intimement liée au déploiement de la force multinationale, et vous venez d'énumérer tous les avantages que pourrait tirer la République Dominicaine, et Haïti dans tout ça?

W. Savary: Si les forces de la mission sont basées en Haïti, l'avantage sera pour Haïti.

Nous parlons des loyers, des loirs, des produits comestibles, des occupations de chambres d'hôtel, des services de banque, d'assurance, de virements bancaires ; Et le gros lot, la rentrée de devises dans le système bancaire haïtien.

Métropole - Est-ce qu'il y a un moyen pour Haïti de contourner ce

que cherche à faire la République Dominicaine ? C'est-à-dire la force multinationale en République Dominicaine ?

W. Savary: Souvenez-vous que nous extrapolons. Je peux extrapoler, parce que je ne sous-estime pas le flair du Chef de Gouvernement Dominicain pour les opportunités. Je n'ai pas de preuves que les voisins sont décidés à mettre en œuvre la stratégie que j'évoque.

Je pense qu'il est impératif que le Gouvernement Haïtien mette en place une équipe de gens pour préparer et soumettre des propositions à partir desquelles Haïti ferait valoir sa position régaliennne. Laissez-moi introduire une nuance : Dans le cas où la présence d'une force internationale est décidée, il est clair que pour pouvoir vous constituer hôtes, vous devez être en mesure de la recevoir. Donc il faudrait un organisme, un bureau, une entité qui soit responsable de recevoir la mission.

Ce bureau pourrait être domicilié au niveau du Ministère de la Défense, ou du Ministère de l'Intérieur. Ce bureau aurait la responsabilité d'organiser la logistique nécessaire à la mission : c'est à dire bases, logements, hôtes, comestibles, service, etc. - l'Etat, le Gouvernement peuvent initier et donner la responsabilité à la société civile d'exécuter.

Métropole: Ce qu'il faut retenir, c'est que la fermeture de la frontière est intimement liée au déploiement de la force multinationale. Est-ce qu'on peut s'attendre vraiment à une résolution de la crise ou du moins à une atténuation des conséquences économiques pour les deux pays?

W. Savary: Il n'y a pas de solution, à moins que la République Dominicaine reconnaisse son erreur et qu'elle a outrepassé ses droits.

Ce que les Dominicains veulent est non avenu. Je ne pense pas que la Communauté Internationale le permettrait. Et si par hasard la Communauté Internationale acceptait un tel affront à Haïti, elle risquerait l'échec de la mission au départ. Ce serait aussi une preuve du dédain du chef de l'OTAN pour la souveraineté nationale, et le renforcement de l'obsession de l'OTAN de vouloir venger la capitulation de leur cousin Napoléon Bonaparte.

Métropole- Merci de votre disponibilité à métropole, merci. Voilà nous avons eu avec nous l'économiste William Savary qui accuse l'OTAN. Avec lui nous avons parlé de la fermeture de la frontière Haïtiano-Dominicaine. Selon lui cette décision est intimement liée au déploiement de la force multinationale en Haïti.

HAÏTI-RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; DEVOIR DE MÉMOIRE À la mémoire des victimes des Vêpres dominicaines du 3 au 15 octobre 1937

Suite de la page 9

its-enfants nés en République dominicaine et ne parlant que l'espagnol ne pourront jamais avoir la nationalité dominicaine alors qu'un Allemand ou tout autre individu à la peau blanche peut obtenir cette nationalité dominicaine en moins de temps qu'il ne leur faut pour épeler son nom.

Les chauffeurs guides indiquent en passant devant ces villages sordides aux touristes qui visitent leur pays, qu'il n'y a que des Haïtiens à y vivre, comme on montre les animaux sauvages enfermés dans leurs cages au jardin zoologique. En plus, le lavage de cerveau continue et chaque politicien en quête de popularité n'hésite pas à recourir à la démagogie raciste et à s'acharner contre les Haïtiens. On fait peur aux enfants en les menaçant que les Haïtiens vont

les manger.

Soixante-dix ans plus tard, les incidents se multiplient. En 2006, trois jeunes ouvriers haïtiens ont été brûlés vifs dans un atelier. Quelques semaines plus tard, le président Préval était l'hôte de Leonel Fernandez, son homologue dominicain. Quand la presse lui demanda s'il avait des commentaires à propos de l'incident, il répondit et je paraphrase : « *Me sye, pa fe m di sa m pa di ! Nou pa genyen oken pwoblèm avek gouvènman dominiken* ». Coïncidence étrange, n'est-ce pas?

Le problème des Dominicains va au-delà de leur mésentente avec les Haïtiens. Le peuple dominicain n'a jamais pu résoudre son problème d'identité de race. En fait, la composition de leur population est similaire à la nôtre, nonobstant le fait que le massacre des blancs par Dessalines et les campagnes d'oppression menées sous les différents régimes

noiristes contre les éléments plus clairs de notre population ont contribué à diminuer le pourcentage de métis sés dans notre population.

Cependant, je pourrais mettre 50 Haïtiens à côté de 50 Dominicains et je défie quiconque de pouvoir me dire juste par l'apparence qui est Haïtien et qui est Dominicain. On n'a qu'à regarder les équipes américaines de baseball ; Sammy Sosa, Robinson Cano, Wilson Benemit, Rafael Santana, David Ortiz sont tous des Dominicains qui font honneur à leur pays. Qui pourrait nier leur ascendance africaine ?

Et pourtant, la couleur noire continue de représenter un handicap majeur pour un citoyen dominicain.

A l'appui, je veux citer la féministe dominicaine Sergia Galvan : « La couleur noire est associée à l'opacité, à l'illégalité, à la laideur, à la clandestinité. Il règne ici la dictature d'un certain type de beauté et la

pression sociale est extrêmement forte. Il y a même des écoles où les tresses africaines et les cheveux crépus sont interdits. » Ceci expliquerait l'incident quand une employée noire de l'ambassade dominicaine à Santo Domingo s'est vue refuser l'entrée d'un night-club, alors qu'on avait laissé passer ses compagnons blancs. Depuis lors, l'ambassade a émis un communiqué interdisant à ses employés de fréquenter les boîtes de nuit à Santo Domingo.

On se demande alors pourquoi les Haïtiens du pays et de la diaspora dépensent plus en tourisme en Dominicanie que dans leur propre pays.

Certainement, le Dominicain doit résoudre son problème de nuances épidermiques, mais l'Haïtien a, lui aussi, son propre problème de couleur à résoudre. Alors seulement, commencera-t-on à améliorer les rapports entre les deux pays. En

attendant, je suggère que le gouvernement érigé au moins à Ouanaminthe, près de la Rivière du Massacre un monument à la mémoire de nos frères et sœurs lâchement assassinés par les sbires du caudillo dominicain. Une place consacrée à leur mémoire pourrait aussi être aménagée à Port-au-Prince, ainsi qu'une section du musée national pour rappeler ces « Vêpres dominicaines » aux futures générations.

Je suggère que tous les Haïtiens fassent un effort concerté pour attirer l'attention de la communauté internationale sur le traitement des travailleurs haïtiens en Dominicanie et finalement que les deux gouvernements entament des pourparlers visant à créer des programmes d'échanges culturels et sportifs commençant en bas âge pour apprendre aux deux peuples à mieux se connaître et s'apprécier.

*Dr. Louis J. Auguste, MD., MPH.

FEU VERT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU Les Kenyans attendus en Haïti

Mais la haute Cour de Justice du Kenya met les freins...

Suite de la page 13

10 000 personnes.

Les opposants du projet dénoncent le comportement malhonnête de l'ONU qui n'a jamais dédommagé les familles des victimes de la brigade népalaise déployée en Haïti, à l'origine de la contamination, et qui avait fait tant de victimes.

Cette mission, qui sera déployée sous le drapeau kenyan, constitue une vraie source de préoccupation, surtout quand on se souvient que l'ONU ne s'est pas bien acquittée avec les Haïtiens

dans le dossier du choléra.

Cela s'ajoute à plus de USD 4 milliards \$ que l'ONU avait collectés pour Haïti, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, dont la grosse part a été détournée à d'autres fins que celles auxquelles ils étaient destinés. Pourtant l'ONU ne s'est pas réellement responsabilisée dans ce dossier.

Le dossier des droits humains de la Police kenyan, une autre raison de se préoccuper

Une autre catégorie d'opposants au projet de déploiement de poli-

ciers kenyans dans le leadership de la mission non onusienne du Kenya.

En tout cas, la Police du Kenya a la réputation d'avoir fait usage de la force brutale contre les citoyens kenyans, accusée d'avoir fait feu sur des manifestants, qui ont été injustement maltraités.

Rappelons que l'organisation « *Ammistie internationale* » (AI), qui siège aux Nations Unies, possède une documentation complète sur la brutalité exercée par la Police kenyan sur ses propres citoyens membres de l'opposition.

Au sein de l'opposition kenyanne les Américains sont accusés d'avoir lancé des démarches, en vue « *soudoyer* » le président du Kenya pour le convaincre de prendre la tête de l'expédition militaro-policière en Haïti, qui constitue une incitation à la violation de la Constitution du Kenya. En ce sens, des gens de l'opposition kenyanne ont critiqué les Américains les accusant de « *pontifier* » à propos de la démocratie, agissant comme s'ils en détiennent le monopole.

Le Conseil de sécurité a beau donner le feu vert à cette mission non onusienne, qui semble laisser beaucoup de questions en suspens. Au fil des jours, il est possible que d'autres voix se soulèvent pour dénoncer un projet qui ne sera pas nécessairement favorable au peuple haïtien.

Mystérieux remaniement du

Cabinet ministériel au Kenya, une surprise pour plus d'un. Dans le cadre de cette initiative, le ministre des Affaires étrangères, le Dr Alfred Mutua, a été muté au ministère du Tourisme, une rétrogradation, selon des membres du sérail, à Nairobi. Dans les milieux proches de la présidence, on laisse croire que la refonte totale du Cabinet ministériel a fait suite à une conversation téléphonique que M. Ruto aurait eue avec son homologue américain. Celle-ci aurait, dit-on, été motivée par des déclarations qu'avait faites à la presse Dr Mutua, dans laquelle ce dernier aurait fait des révélations concernant la Police kenyanne qu'il aurait dit avoir de l'« *expérience* » à traiter avec des fauteurs de trouble de l'opposition.

L.J.

L'ARTICLE « ÉTRANGLEMENT FRANÇAIS D'HAÏTI » DANS LE DEVOIR Version du défenseur de la juste cause du peuple haïtien

Maintenant l'œuvre d'un fils authentique de la première République noire

Suite de la page 2

majeur. Cette dette et les intérêts sur la dette sont connus en Haïti sous le nom de « double dette » et ont indubitablement plongé le pays dans une pauvreté abjecte.

Aujourd'hui des gangs de criminels contrôlent 80 % de Port-au-Prince et une partie de l'arrière-pays. Sans scrupule, ils incendient, violent, mutilent et brûlent vivants une population désespérée. L'ONU enverra une force dérisoire composée de 1000 policiers kenyans. Le pays ne s'est jamais complètement relevé du tremblement de terre de 2010 et, politiquement du putsch de 2021. La corruption est un sport national et la malgouvernance semble indéracinable. Mais lorsqu'on cherche, au-delà de ces malheurs, une source structurelle à l'incapacité d'Haïti à se hisser au moins au niveau de développement de ses voisins, on tombe sur l'effroyable étranglement économique im-

posé par la France pendant plus d'un siècle.

Oui, la plupart des colonies ont été vidées de leurs richesses par les métropoles. Oui, au moment de l'abolition de l'esclavage, le Royaume-Uni et le Haut-Canada ont prévu des indemnités pour les pertes encourues par les esclavagistes ou une clause grand-père pour les esclaves alors détenus. (Pas au Québec, précurseur, ou, plus tard, aux États-Unis). Mais ces indemnités étaient assurées par l'État, pas par les esclaves et leurs descendants. Oui, des envahisseurs, vaincus, ont dû payer réparation. La France après la tournée européenne des armées napoléoniennes. L'Allemagne, deux fois.

Aucun de ces cas de figure ne s'applique à Haïti. Des esclaves ayant obtenu leur propre libération et leur propre indépendance ont dû se saigner pendant 125 ans pour rétribuer... leurs tourmenteurs. Pourquoi ? Sous peine d'être envahis en 1825 par une flotte française vengeresse. En un

mot : de l'extorsion.

Ce n'est qu'en 1952 que cette dette a été réglée. Le New York Times a réalisé l'année dernière le premier calcul complet de la richesse ainsi extorquée aux Haïtiens. La somme actualisée équivaut à 750 millions de dollars canadiens. Si elle avait été investie année après année dans les écoles, les routes, les hôpitaux, l'administration publique, quel aurait été l'impact cumulatif ? Près de 30 milliards, calcule le journal, « même en tenant compte de la corruption endémique et de l'incompétence ». Ce qui aurait porté Haïti au même niveau de développement que les pays de la région, sinon plus.

Car au moment où, le canon sur la tempe, le pays a cédé à la menace, il était le plus riche de la région. Lorsque les États-Unis ont décidé d'occuper Haïti, en 1915, leurs banquiers ont pris le relais de la prédation.

François Hollande, donc. Mai 2015. Dans son discours, solennel, parlant de la double

dette, il annonce : « certains ont appelé cette exigence "la rançon de l'indépendance" ; eh bien, quand je viendrai en Haïti, j'acquitterai à mon tour la dette que nous avons ».

Le président Martelly bondit de son siège et applaudit. La Cado-Haïtienne Michaël Jean, alors secrétaire générale de la Francophonie, était parmi les nombreux invités : « Les gens pleuraient. Les chefs d'État africains présents versaient des larmes. C'était immense ». Un miracle, après tout ce temps.

Un miracle éphémère. En quelques heures, peut-être le temps d'expliquer à Hollande l'ampleur financière de la promesse qu'il venait d'émettre, ses conseillers rectifient le tir. Le président ne souhaitait évidemment parler que de la « dette morale ». Il n'y aurait pas de débours. Le dépit fut à la hauteur de l'espoir. La dette morale, écrivit le principal quotidien haïtien, Le Nouvelliste, c'est l'esclavage. Elle est « irréparable ». L'autre dette persis-

te.

Si j'étais au Conseil de sécurité, j'affirmerais que le gâchis haïtien est un gâchis français. Je fais en sorte que l'ONU délègue pour 125 ans aux ex-esclavagistes et extorqueurs de l'Hexagone l'entière responsabilité de la relance d'Haïti, à concurrence de, disons, 30 milliards.

« La France est capable de regarder son histoire, a aussi dit Hollande dans ce discours maudit, parce que la France est un grand pays qui n'a peur de rien et surtout pas d'elle-même. » Ce n'est pas prouvé.

Jean-François Lisée a dirigé le Parti québécois de 2016 à 2018. Il vient de publier Par la bouche de mes crayons, aux éditions Somme Toute/Le Devoir. jflisee@ledevoir.com

Ce texte fait partie de notre section Opinion qui favorise une pluralité des voix et des idées. Il s'agit d'une chronique et, à ce titre, elle reflète les valeurs et la position de son auteur et pas nécessairement celles du Devoir.

VOICI UN MESSAGE À NE PAS IGNORER.

Connectez-vous à votre compte ou appelez-nous pour commencer.



nystateofhealth.ny.gov

[\(855\) 355 5777](tel:(855)3555777)



Les règles de renouvellement de l'assurance maladie changent pour les personnes actuellement souscrites à **Medicaid**, **Child Health Plus** ou **Essential Plan**. Lorsque **NY State of Health** vous contacte, le moment est venu pour vous de prendre des mesures concernant votre assurance maladie.





SOLIDARITE A LA CONSTRUCTION DU CANAL SUR LA RIVIERE MASSACRE Melchie Daëlle Dumornay (Corventina) et Duckens Nazon se font entendre

Par Ricot Saintil

Les Haïtiens sont capables de solidarité quand le besoin se fait sentir. Ils ne leur a pas fallu pas grand-chose pour se mettre en semble, depuis que la République dominicaine s'érige en propriétaire exclusif de la rivière frontalière « Massacre ». Des voix d'horizon divers se sont élevées pour appuyer les travaux de construction repris par les paysans de Ouana minthe. « Kanal la p ap kanpe », telle est la phrase fétiche des travailleurs du canal pour passer en dérision l'appel à l'arrêt de la construction du président dominicain, sous forme d'ultimatum. En réponse aux déclarations et mesures prises par Luis Abinader, les Haïtiens des couches sociales les plus modestes et de plusieurs secteurs, se sont mobilisés par tous les moyens pour mener à terme l'érection du premier ouvrage du pays sur ce cours d'eau partagé. Cette première prise sur la rivière Massacre, loin d'être un fait isolé, est devenue une cause nationale, portée par les citoyens, du terroir et de la diaspora. Certains secteurs se détachent déjà en apportant leur contribution en espèce ou en nature à ces travaux.

Depuis plus d'un mois, les Haïtiens de tous les secteurs du pays parlent d'une seule voix. Les différences idéologiques, les croyances, les querelles de chapelle et les appartenances politiques sont reléguées au second plan au profit du canal, devenu un intérêt national. Cette construction, normalement, qui est une prérogative de l'État, est laissée entre les

maines de la population, qui est consciente de l'importance d'un tel ouvrage. Vital pour les besoins d'irrigation des paysans de Ouana minthe, notamment la vaste plaine de Maribaroux, le canal, mobilise les groupes musicaux et les artistes haïtiens, ralliant à cette cause également les sportifs du pays, particulièrement les footballeurs, à travers des prises

compétentes sur la situation du football haïtien.

« Ayiti se tè nou, pèsonn p ap janm plis alèz lòt kote ke lakay li. Ensekrite ak move lavi k ap met dlo nan je tout moun nan peyi a dwe sispann. Li lè pou nou pran konsyans pou n chanje peyi nou, paske pèsonn p ap vin fè l pou nou. Fòs ak kouraj pou tout moun k ap souffri nan

notre devoir de travailler à son bien-être. Elle nous invite à prendre notre destin en main, pour freiner l'insécurité et garantir la paix. Pour renchéir, elle conclut en reprenant le slogan phare du moment « Kanal la p ap kanpe ».

À son tour, Duckens Nazon, qui n'a jamais raté une occasion de prendre position en faveur du pays, a abondé pratiquement dans le même sens que Corventina « Lan tout sa kap pase la ant 2 peyi yo, m espere tout Ayisyen pran nòt e konprann, peyi moun pa peyi nou. Sou nòt sa, m espere nap jwenn solisyon pou seleksyon ayisyèn ka rekomanse jwe lakay nou, an Ayiti, menm jan tout peyi jwe lakay yo. Epi yon gwo kout chapo pou moun Gran Nò yo, « Kanal la pap kanpe #Fòk Kanal la fèt », a t'-il déclaré.

Pour le duc du football haïtien, le conflit actuel entre les deux pays de l'île d'Haïti nous permet de comprendre que seul Haïti est notre pays. Nazon enchaîné ne peut dire, qu'il espère que ce conflit va permettre aux responsables de prendre les dispositions nécessaires pour que les sélections haïtiennes puissent recommencer à jouer devant leurs téléspectateurs. Il prend position ferme sur la construction du canal : « Kanal la pap kanpe. Fòk Kanal la fèt », conclut-il.

Les messages de soutien aux travaux de construction du canal sur la rivière du Massacre se multiplient sur les réseaux sociaux et les canaux de communication, tant en Haïti qu'en diaspora, ces dernières semaines.



Le général Contreras avec Corventina.

de position de certains Grenadiers et Grenadières. Les internationaux haïtiens, conscients de la nécessité qui s'impose aux Haïtiens devant conjuguer leurs efforts, dans l'intérêt du pays, n'ont pas hésité à prendre position en faveur de la construction du canal. Ils en ont profité, par ailleurs pour attirer l'attention des autorités

moman an. M ret kwè yon jou sa ap chanje. Epi... Kanal la p ap kanpe », affirme, la perle haïtienne, Melchie Daëlle Dumornay sur son compte twitter.

Le message de Corventina est un appel à une prise de conscience de notre appartenance à cette terre. Elle sous-tend qu'Haïti est à nous, et c'est

Hommes politiques de tout acabit, pasteurs, vodouisants, musiciens, sportifs et bien d'autres encore, se reconnaissent et se retrouvent dans le canal sur la rivière Massacre. Il faut remonter le temps pour trouver un sujet d'intérêt national ayant mobilisé autant d'Haïtiens du pays. Cette mobilisation au tour de cet ouvrage est la preuve qu'Haïti peut encore compter sur ses filles et fils. La position de nos Grenadiers et Grenadières, notamment celle de Duckens Nazon traduit toute la souffrance qu'endurent certains de nos compatriotes attachés viscéralement au pays. Nazon a, par ailleurs, implicitement pointé du doigt la situation du football haïtien, en proie à l'insécurité. Pour le meilleur attaquant en activité de la Sélection haïtienne de football, des mesures doivent être consenties pour un retour à la normale du sport-roi en Haïti. Tout compte fait, la construction du canal doit servir de référence pour inciter les Haïtiens à mettre la main à la patte pour forger leur destin de peuple. Il faut évidemment que la construction du canal arrive à terme, tout comme il faut également que d'autres dispositions soient prises pour relancer la production locale, pour mettre fin à l'insécurité alimentaire, pour l'organisation des élections, etc. Pour ce qui a trait au football, il faut que les joueurs de football local, les expatriés et tous les Haïtiens se mobilisent pour que le football haïtien puisse connaître un nouveau départ.

R.S.

LE FOOTBALL FÉMININ HAÏTIEN : CONTINUE LA CHUTE VERS SA DISPARITION

50 ans de durs sacrifices

Par Jacques Brave

Au fil des temps, on apprécie, de plus en plus, la vision et le courage des promoteurs du football féminin haïtien pour faire atteindre, par la discipline, ce niveau très élevé. À regarder jouer l'Équipe nationale féminine d'Haïti, récemment, face à de grands pays comme l'Angleterre, la Chine, le Danemark, et il y'a une semaine, face à Costa Rica, dans le contexte de misère totale, de corruption scandaleuse et d'esprit maffia, qui détruit tout en Haïti, dans une sorte de « sauve qui peut général » de lutte sauvage pour l'accumulation honteuse et immorale de richesse des politiciens, de dealers de drogue, de criminels et d'assassins détruisent tout élan vers le beau et le bien, et toutes ces réalisations sans financement public, sans même un encouragement public ou privé, vous vous imaginez qu'en 43 ans, le MJ SAC a été créé en 1979) aucune aide ni subvention effective n'a été donnée aux clubs féminins, pire, la population n'a quasiment

jamais supporté, puisque aucun club n'a jamais, en plus de 50 ans, enregistré d'entrées aux guichets, aucun club n'a jamais eu le privilège d'avoir un sponsor ni de recevoir d'argent aux guichets d'en-



La Sélection féminine haïtienne dans le championnat féminin américain.

trée.

En effet, même les grandes villes traditionnelles de football du pays ne se sont jamais emballées pour le football féminin. Face à ce constat d'un environne-

ment d'indifférence publique générale, dans ce pays, réussir à faire camper le football, le fait par Haïti de tenir tête aux championnes d'Europe et d'Asie est la preuve qu'un travail héroïque, au-delà

de l'imaginable, a été accompli en 50 ans, par ceux-là qui ont dépensé leur modeste économie, leur précieux temps, leurs compétences pour faire du football féminin une réalité à un haut niveau. En

plus, doit-on souligner à l'encre fort qu'au cours de plusieurs années d'existence et de fonctionnement le Ministère à la Condition féminine, le Ministère des Affaires sociales n'ont jamais, oui mais donné même un ballon, ou un trophée aux femmes. Plus grave encore, ou même l'instance officielle directement concernée par le sport, en 43 ans de fonctionnement (créée en 1980), le MJ SAC, pas une gourde de subvention à un club de football féminin. Ou bien encore, dans un pays où pullulent les organisations féministes soi-disant ayant pour vocation de promouvoir l'égalité du genre et défendre les droits de la femme, jamais un trophée, jamais même une petite attention de la part de ces organisations. Pourtant, les occasions n'ont pas manqué avec des clubs champions d'Haïti, depuis 1972, sous forme d'un trophée, d'une plaquette, etc. ou même, mieux, le constat, si dans tous le pays les pratiquantes, à l'exception des dures années du début, des premières années 1972-1975, où des jeunes des classes moyennes comptaient comme joueuses,

la clientèle des pratiquantes vient des ghettos, ce qui rend la tâche des promoteurs du football féminin encore très ardue, poussant les dirigeants à beaucoup de sacrifices, à un total don de soi. Sans aucune entrée comme recettes, pour financer le fonctionnement des clubs, et ceci pendant plus de 50 ans, pour amener dans un pays sans tradition aucune de sport féminin d'un certain niveau, douloureux qu'aucun de ces pionniers, vieux et vivants, de certains de ces pionniers, au cun n'a été invité à aucune des manifestations n'ait été invité à aucune des cérémonies protocolaires. Monique André aurait même raccroché au nez d'un président de club lui plaquant la FIFA dit non, non aux amis de Jean-Bart !

Expérience 2000 : Des joueuses au collège aux USA

Et puis ces sacrifices se sont multipliés. Il y'a eu l'embauche de coaches étrangers, un Péruvien, d'abord, un Argentin ensuite et

Suite en page 12